

MINES DE LA LUCETTE, Le Genest (Mayenne) (antimoine)

S.A., 1898.

L'Or en Bretagne
par Francis LAUR
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 janvier 1904)

Des articles viennent de paraître dans les quotidiens sur « l'or en Mayenne ».

Depuis de longues années, dans notre famille d'ingénieurs, on s'occupe de la question technique des mines d'or.

C'est M. Laur, l'inspecteur général des mines, un pessimiste, qui a dit : « Il entre autant d'or dans les mines d'or qu'il en sort ».

Nous pouvions donc difficilement ne pas examiner la question posée par le *Matin*, *L'Avenir de la Mayenne*, *Le Temps*, etc.

Aussi, sans tambour ni trompette, nous avons pris le train et nous avons été sur les lieux.

À la station du Genest, après Laval, nous avons été tout doucement à la Lucette — la mine et l'usine d'antimoine bien connues — que l'on m'avait signalées.

Comme on avait dit également que les chemins étaient empierrés en minerais d'or provenant des décharges fort encombrantes des mines de la Lucette, j'ai prélevé un échantillon sur les quartz noirâtres un peu pyriteux et mispickélifères qui sortaient de la boue du chemin. J'ai étiqueté l'échantillon de la lettre C (chemin).

À la Lucette, en visitant les installations du puits, j'ai pris, dans une benne qui était encore sur la cage du puits, non pas un morceau de minerai d'antimoine, mais un brave caillou quartzeux noirâtre et un peu schisteux.

Je me suis dit : S'il y a de l'or à côté de l'antimoine qui est très peu aurifère, il doit être dans les parois du filon, dans les salbandes, classé quelque part, comme à l'ordinaire, dans un endroit à trouver. Par conséquent, si le métal existe peu ou prou dans ce caillou-là, nous verrons bien si nous avons affaire à des gens illusionnés qui voient tout en or. J'ai marqué l'échantillon d'un M (mine).

Enfin, tout en visitant l'usine et en causant avec le directeur qui est un charmant homme, je me suis approché d'une montagne de scories, déchets fondus de la métallurgie, de l'antimoine, qui encombrent les abords de l'usine en formant un tas de plusieurs milliers de tonnes.

Si les parties stériles en antimoine, me suis-je dit, contiennent un peu d'or, comme ce sont, celles que l'on a fondues au four et dont on a séparé l'antimoine, l'or a dû rester là dedans. Je suis donc là en présence d'affreuses crasses de fours, sales et coupantes, mais qui contiennent peut-être du métal précieux — de la graine de pièces de vingt francs, comme disait Dumanet. — Et après avoir pris un échantillon U (usine), je me suis acheminé vers la gare pour reprendre le train de Paris avec mes trois échantillons C. M et U.

Franchement, ceux qui ont pu me voir passer avec mon caillou boueux du chemin, ma scorie et mon quartz de filon, ceux qui m'ont vu mettre précieusement, ces trois blocs dans mon sac de nuit ont dû se dire qu'ils avaient affaire à quelque doux maniaque.

Le lendemain, je vais chez Férent et Dandurand, les chimistes connus pour les essais d'or et d'argent, et je leur dis de me faire mes trois analyses, comme leur prédécesseur avait fait jadis cette fameuse expertise de contrôle sur la meulière de Paris dans laquelle une foule de chimistes avaient trouvé de l'or et qui n'en contenait pas un atome.

Soignez-moi ça, dis-je, en partant, à MM. Férent et Dandurand. Et je pensais chemin faisant :

— S'ils trouvent de l'or, ça sera drôle.

Une dizaine de jours après, je recevais une enveloppe avec l'entête des chimistes.

Voici, sans phrases, les résultats :

M. — Tout venant des déblais de la Lucette : Or, 4 gr. à la tonne.

U — Scories de l'usine : Or, 14 gr. à la tonne.

C. — Caillou du chemin : Or. 65 gr. à la tonne.

J'ai été un peu stupéfait, je l'avoue, surtout par le tout-venant à 4 grammes, mais tout arrive en matière de mines.

Il y a donc de l'or en Mayenne et même en Bretagne comme j'ai pu m'en convaincre, quelques jours après, ailleurs.

Allons-nous avoir un petit Transvaal en Armorique ?

Car la moyenne des minerais qu'on traite en Afrique du Sud à l'heure actuelle n'atteint pas 11 grammes d'or à la tonne, moins que les crasses de la Lucette.

Mais que. d'inconnues encore dans le problème.

— Quelle quantité de minerai d'or y a-t-il ?

— Comment traitera-t-on mécaniquement ces quartz pour faire des concentrés ?

— Comment traitera-t-on les concentrés pour en extraire l'or ?

Autant de questions à résoudre.

Pour de l'or il y en a, c'est incontestable, voilà tout pour le moment.

Mayenne

Liquidation des mines de La Lucette (Mayenne)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 avril 1904)

On nous annonce la mise en liquidation des mines et usines de La Lucette, près du Genest (Mayenne).

On sait que ces mines ont donné lieu à la découverte de l'or dans les filons exploités.

C'est pour organiser cette affaire sur un nouveau pied qu'elle a été mise en liquidation. Plusieurs de nos camarades, Faure ¹, Piala, s'y sont assez fortement intéressés, ainsi que la Société Générale.

D'autre part, un M. Michel monte, de son côté, une société des Mines d'or de la Mayenne.

¹ Joseph Faure (1843-1931) : ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne, administrateur d'une trentaine de sociétés, à commencer par celle du Kanguet. Voir [encadré](#).

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MINES DE LA LUCETTE (antimoine, or)

Henri René Jules PORTIER, président

Né à Anzin (Nord), le 28 décembre 1865.

Fils de Nazaire François *Gabriel* Portier (1830-1890), ingénieur, agent général des mines de houille de Courrières (Pas-de-Calais), et de Aline Charlotte Boca, de Valenciennes, d'une famille également impliquée dans les mines de Courrières.

Frère de Paul Portier (1863), directeur des Mines de Crespin-Nord, ingénieur aux Mines de Lens, commissaire de surveillance des Mines de Courrières.

Neveu de Pauline Portier (épouse du romancier Jules Sandeau).

Marié à Marie-Anne-Bonnel (1874-1959). d'où :

— Gabriel (1895-1962), qui succéda à son père aux mines de Courrières et de la Lucette et fut également administrateur des Mines de zinc du Guergour.

— et Anne-Marie (1897-1985), épouse de Paul Dillemann, ingénieur ECP, décédé en 1936.

Ingénieur ECP, 1888. Ingénieur, puis ingénieur divisionnaire (jusqu'en avril 1905), représentant à Paris, secrétaire, administrateur et enfin président (1933) des Mines de Courrières.

Administrateur de la Banque Piérard, de Valenciennes (gros actionnaire des Mines de Courrières), absorbée en 1937 par la BNCL.

Administrateur des Mines de Douchy (1909) et de leur maison mère, Senelle-Maubeuge.

de la Société minière de prospections et de recherches (1909)

et de la Société financière de mines (1911).

Président des Charbonnages d'Auvergne à Singes (Corrèze).

Administrateur des Matériaux de construction de la Loïse (fondés en 1919 par les Mines de Nœux),

de la Compagnie française de matériel de mines et de travaux publics,

du Comité central des houillères de France

de l'Union des mines (1923), de la Société fermière des mines fiscales de l'État polonais en Haute-Silésie et des Houillères de Sarre-et-Moselle

Administrateur des Produits chimiques Courrières-Kuhlmann (1927)

Ingénieur-administrateur des Mines de la Lucette (antimoine en Mayenne) (1902), puis président (1904) de la S.N. des mines de la Lucette et filiales :

Mines du Colombier (Puy-de-Dôme),

Mines d'Aïn-Kerma (Algérie),

Mines de Chodon (Tonkin).

Les *Documents politiques* de juin 1930 le donne en outre comme administrateur du Wharf de Tamatave mais il pourrait s'agir d'un homonyme qui fut commissaire aux comptes du CCF et administrateur de la Cie (puis Banque) de l'océan Indien, et antérieurement de la Société commerciale et industrielle pour la France et l'étranger (holding de valeurs russes) (1902).

Chevalier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1911 (min. Comm.) : président des Mines de la Lucette.

Officier de la Légion d'honneur du 30 janvier 1937 (min. TP) : président de la Cie des mines de Courrières.

Décédé à Paris (XVI^e), le 5 mai 1942.

Société nouvelle des Mines de la Lucette
Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 juin 1904)

Suivant acte reçu par M^{es} Constantin et Faroux, notaires à Paris, le 29 février 1904, il a été formé une société anonyme sous la dénomination de : Société nouvelle des mines de la Lucette.

Cette société a pour objet : la recherche, l'obtention et l'exploitation de toutes concessions minières, ainsi que l'exploitation de toutes autres richesses minérales et notamment dans le département de la Mayenne, la vente, l'achat, la transformation de tous minerais, l'acquisition, la location et la vente de tous terrains utiles à son objet ; la construction, l'achat et la vente de toutes usines.

Le siège social est à Paris, rue d'Amsterdam, 81.

La durée de la société a été fixée à 95 années.

Le fonds social est de 2.250 000 fr. et divisé en 22.500 actions de 100 fr. chacune, dont 11.000 entièrement libérées ont été attribuées à M. Delesalle Louis, fondateur, en représentation de ses apports. Les 11.500 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, et la somme nécessaire pour servir 5 % d'intérêt aux actions. L'assemblée générale aura la faculté de décider chaque année le prélèvement, jusqu'à concurrence de 30 %, d'une somme destinée à l'amortissement du fonds social ou à la création d'un fonds de prévoyance. Le solde sera réparti comme suit : 5 % au conseil d'administration et 95 % aux actionnaires.

Ont été nommés administrateurs : MM. Gustave Dubar, demeurant à Lille, 9, rue de Pas ; Émilien Dumoulin, demeurant à Paris, 81, rue d'Amsterdam ; Joseph Faure, demeurant à Paris, 94, avenue Henri-Martin ; Henry Heyndrickx, assureur, demeurant à Lille, 9, rue de l'Arc ; Marcos Pinto de Araujo, demeurant à Paris, boulevard Malesherbes, 61 ; Henri Portier, 17, avenue Bugeaud ; Jules Strap, 24, rue Lalo ; et Raymond Thillaye du Boullay ², demeurant à Rouen, 5, boulevard Cauchoise. — *La Loi*, 21 mai 1904.

L'or dans la Mayenne
(*L'Avenir de la Mayenne*, 10 juillet 1904)

Nous venons d'apprendre que MM. Levat ³ et Pelatan ⁴, ingénieurs civils des mines, ont passé quelques jours à l'usine du Bas Coudray, pour faire un rapport sur la nouvelle méthode d'extraction de l'or des minerais complexes, inventée par M. Herrenschildt. Les résultats ont été des plus satisfaisants et d'après les rapports de ces messieurs, le procédé est hors de pair pour tout ce qui s'est fait jusqu'ici.

L'autorité de ces ingénieurs, en matière d'or, est bien connue. M. Levat a publié un ouvrage des plus documentées sur les gisements d'or de la Sibérie, ainsi que de nombreux travaux sur l'or à la Guyane. M. Pelatan a lui même étudié des procédés nouveaux de cyanuration appliquée au Transvaal.

² Raymond Tillay du Boullay (1852-1938) : distillateur à Rouen. Administrateur de sociétés. Président de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce (1927-1938). Voir [encadré](#).

³ David Levat (Montpellier, 26 avril 1855-Braye-sur-Maulne, 10 avril 1918) : X-Mines. Ancien directeur général de la Société Le Nickel. Voir [encadré](#).

⁴ Louis Pelatan (1857-1907) : ingénieur civil des Mines, directeur de la Société Le Nickel, il entame une carrière à son compte après avoir épousé en 1884 une fille de John Higginson. Voir [encadré](#).

Pendant les expériences faites à l'usine de M. Herrenschmidt, on a fait des recherches dans le lit du Vicoin pour se renseigner s'il n'y aurait pas de dépôts d'alluvions aurifères. Les résultats ont été les suivants : au moulin du Bas-Coudray, il y a une couche d'alluvions de 2 à 3 mètres qui contient de l'or, mais pas en quantité suffisante pour rémunérer les frais d'extraction et de dommages que l'on causerait aux riverains. Près du pont (route de Saint-Ouen-des-Toits à Loiron), les fouilles dans le Vicoin ont donné les mêmes résultats, ce qui prouve une fois de plus que le terrain aurifère est très étendu et confirme que les filons riches en or ne commencent qu'à une certaine profondeur, comme il est démontré par tous les travaux faits jusqu'à ce jour.

L'or dans la Mayenne
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 décembre 1904)

Il y a plus d'un an, les bruits les plus fantastiques nous sont arrivés par des journaux de Laval ; il s'agissait de la découverte d'une mine d'or extraordinairement riche, découverte faite au Genest, par M. Herrenschmidt.

Nous voulions nous rendre compte par nous-mêmes de la véracité de cette découverte ; nous nous sommes rendus sur les lieux et nous avons prélevé des échantillons, lesquels ont été analysés et les résultats publiés dans notre *Écho* de la même époque.

Il n'y avait plus de doute sur ce que nous avons vu et les insertions qui avaient été faites dans les journaux signalant l'importance de la découverte étaient exactes.

Le calme qui se fit autour de cette constatation, après tout le bruit qui avait couru, faisait supposer qu'on se trouvait en face d'un bluff. De l'or en France ? Non, ce devait être de la haute fantaisie, si ce n'était pas autre chose. De l'or partout où l'on voudra, excepté en France ; c'était même l'opinion de personnes très sérieuses.

La vérité était, en effet, que toutes les tentatives pour mettre quelque chose en exploitation en France au point de vue aurifère avaient échoué. Où en était la tentative du Genest après le premier silence qui s'était fait autour de la découverte incontestable ? Cela était intéressant à connaître.

Voici une lettre que nous envoie notre correspondant de Laval à ce sujet :

« Les journaux locaux font grand bruit en ce moment au sujet de l'activité discrète qui règne dans notre coin aurifère de la Mayenne, au Genest.

M. Herrenschmidt, l'inventeur de la mine d'or, qui avait, dans son usine du Bas-Coudray, monté une batterie d'essais pour l'extraction de l'or, vient d'installer 15 pilons pouvant traiter 30 à 40 tonnes de minerai par jour. Il attend que le différend entre lui et La Lucette soit tranché pour se mettre à l'œuvre.

De son côté, la société de La Lucette a été reconstituée avec un capital de 2.250.000 francs ; nous voyons à la tête de cette société : le baron Léonino ⁵, Joseph Faure, A. Fould, député, huit banquiers, quatorze ingénieurs et les membres de la Société ancienne de la Lucette. C'est une des organisations les plus sérieuses de notre pays.

⁵ Emmanuel Léonino (c. 1864-1936) : ingénieur civil des mines. Marié à Juliette, fille de Gustave de Rothschild. Président de la Compagnie générale française et continentale d'éclairage (le « Gaz continental »), administrateur du Nord-Lumière et de l'Union des secteurs électriques. Administrateur de la Société Le Nickel (SLN) et de la Compagnie d'Inguaran (malheureuse filiale cuivrière mexicaine de la Cie du Boleo), président des Mines de la Lucette (or en Mayenne)(1904), administrateur des Mines de Tuco-Cheira (plomb, cuivre, houille au Pérou)(1905), président des Mines de la Bellière (Maine-et-Loire), administrateur de Cuivre et pyrites (holding de mines espagnoles, puis omnium), président des Mines du Chéni et des Mines de Nouzilléras (or en Haute-Vienne)... Propriétaire d'une écurie de chevaux de course. Chevalier (1910), puis officier (1928) de la Légion d'honneur.

Cette société a fait construire en Angleterre des appareils complets pour l'extraction de l'or ; ces appareils commandés par 12 pilons peuvent traiter 50.000 kilogrammes par jour. Les essais ont été faits il y a quelques jours et le tout est mis en marche ces jours-ci. Tout cela, on le voit, n'est pas du bluff, mais du travail et du capital sérieusement employé.

La grande question reste toujours de savoir à qui appartient l'or qui est dans la concession de La Lucette.

En ce qui concerne l'or qui se trouve dans les filons d'antimoine, il n'y a pas de doute, il appartient aux concessionnaires ; quant à ce qu'on pourrait appeler l'or indépendant, le Conseil d'État n'a pas encore statué.

Des articles publiés par M. Herrenschildt, dans *l'Écho de la Mayenne* des 19-26 novembre et 6 décembre donnent l'idée de la situation et concluent ainsi, en ce qui touche l'évaluation des richesses aurifères existantes dont personne n'avait encore une idée. Nous donnons cette appréciation à titre documentaire :

Après la reconstitution de la société, La Lucette a cru devoir arrêter ses travaux de mine. Comme elle va les reprendre aujourd'hui et que la mine n'a donc pas changé depuis ma déclaration officielle de l'or, je tiens à faire constater un fait : la valeur de la mine.

Les actions de l'ancienne société ont été évaluées dans la liquidation, pour un prix de 3.500 francs. Cela représentait à peine la valeur de la mine comme mine d'antimoine. L'achat de la moitié des minerais aurifères de MM. Masure et Marsollier valait au minimum 10.000 francs par action, ce qui fait que si, dans l'esprit des anciens administrateurs, ma part de minerais leur était acquise, les anciens actionnaires auraient dû recevoir 22.500 francs par action.

Quand j'ai signalé l'or, il y avait pour une valeur de deux millions sur le carreau de la mine et pour plus de six millions prêts à abattre dans les travaux du filon Georges seulement. En comptant les minerais qui ont servi au remplissage, l'or des filons aurifères non connexes, celui des filons K, C, Masure, Henri et du Croiseur, on peut, sans exagération, porter à 25 millions la valeur totale, rien que pour l'or en vue et si on prend en considération que chaque mètre que l'on descend représente au moins une survalue de 500.000 francs, cette valeur de 25 millions est loin d'être la valeur des filons reconnus et encore moins de la mine elle-même, puisque l'on n'a fait aucune recherche.

Quant aux frais d'extraction du métal précieux, l'antimoine de la mine doit payer toute l'extraction minière. Ces minerais tout venant donnent une teneur moyenne de 300 grammes d'or à la tonne. Pour le traitement de ces minerais, le prix de revient n'est que de 6 francs par tonne, soit la valeur de 2 gr. d'or et on peut travailler ces minerais avec bénéfice, ne contiendraient-ils que trois grammes à la tonne.

Voici la mine de La Lucette, telle qu'elle est et je mets au défi de me contredire. »

*
* *
*

Nous sommes heureux de constater que la bonne impression de notre première visite se trouve aujourd'hui confirmée par les faits et nous souhaitons bonne chance aux heureux inventeurs de la mine.

N. d. l. R.

L'ÉCHEC DU PROCÉDÉ MAC ARTHUR
AUX MINES D'OR DE LA LUCETTE

par Francis LAUR
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 avril 1905)

On sait que les mines d'antimoine de La Lucette sont devenues des mines d'or. Nous avons raconté la chose par le menu. Nous n'y reviendrons pas.

Mais à la suite de la constitution de la société à un gros capital, des installations très complètes ont été faites sur place afin de traiter les minerais découverts.

On sait que le filon Georges contient des quartz avec du sulfure d'antimoine, de la pyrite et du mispickel très aurifère. Le sulfure d'antimoine seul est très peu riche en or.

On a décidé d'appliquer là le célèbre procédé Mac Arthur de cyanuration qui a réussi très bien au Transvaal. Mais il s'en faut de beaucoup qu'il ait donné d'aussi bons résultats à La Lucette.

D'abord, l'amalgamation pour enlever l'or libre n'a pas donné d'or en quantités appréciables. Il n'y a donc pas d'or libre ou bien l'antimoine, de même que le graphite, *graisse* le mercure, le sulfure, empêche son contact avec l'or libre ?

On a obtenu 250 grammes d'or en dix jours, c'est un échec lamentable. Cela n'a pas empêché M. [Jules] Strap, un des administrateurs de la société, d'écrire à un journal américain que la mine produisait je ne sais combien de kilogrammes d'or. Ce petit bluff franco-américain a fait beaucoup rire.

Pour les concentrés, ils sont très difficiles à obtenir. L'antimoine, la pyrite et le mispickel sont entraînés dans les slimes en quantité importante à cause de leur finesse, de leur friabilité et de leur répartition en très petits éléments dans la roche

Avec les tables Wilfley qui étaient destinées à faire la séparation de l'antimoine du mispickel, on n'a rien obtenu de bon. L'antimoine est mélangé avec le mispickel et réciproquement. Les 9/10^e de l'antimoine sont perdus dans les schlamms, les tailings et presque tout l'or.

Donc pas d'amalgamation et perte presque totale de l'or et des métaux à la concentration.

Ensuite, dans le traitement au cyanure des tailings concentrés, l'antimoine gêne beaucoup.

Il y aurait donc lieu de séparer l'antimoine, préalablement au traitement par le cyanure.

Bref, la méthode pour l'extraction de l'or du minerai pyritoso-antimonio-mispickelifère est encore à trouver et le procédé Mac Arthur n'y paraît pas applicable. Plus de 75 % de l'or est perdu.

La solution est peut être dans la désantimonisation préalable et dans une pulvérisation moins poussée du minerai.

Les installations faites sont déjà assez considérables et nous les décrivons probablement bientôt ici même.

Le problème est très intéressant. Nous suivrons les efforts qui seront faits pour le résoudre par la puissante société de la Lucette avec le plus grand désir de la voir réussir.

Les mines d'or françaises
par Max de Longwy
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1905)

M. Jules Strap, administrateur des mines d'or de La Lucette, est vraiment enthousiaste.

Il écrit à *l'Engineering and Mining Journal*, la revue la plus considérable des États-Unis, en février dernier.

Les Mines d'or en France

« Monsieur, dans votre dernier numéro, vous dites que durant l'année écoulée aucune nouvelle mine d'or nouvelle n'a été ouverte.

Vous oubliez notre vieille France. En décembre 1904, le premier moulin à or a été mis en activité en France à notre mine La Lucette, près Laval.

C'est une mine d'antimoine dont la production mensuelle excède 150 tonnes de régule d'antimoine. (Hum !)

À l'aide de mon ami J.-S. Mac Arthur, pour le côté technique, et du baron Leonino, pour le côté financier, j'ai réussi à monter dix pilons Fraser et Chalmers.

Ce moulin a une production journalière qui se monte à environ un kg d'or. (Hum ! Hum !) Sous la forme d'un riche concentré contenant trois à quatre kg d'or à la tonne (Hum ! Hum ! Hum !)

Ce concentré est ensuite fondu. »

Et M. Strap enthousiasmé s'écrie :

« À l'aide des mêmes personnes, j'installe 40 pilons avec un atelier de cyanuration. Ce moulin est semblable à celui que nous installons à notre autre mine La Bellière, en Vendée.

Là, nous travaillons une mine romaine dans un dépôt de quartz aurifère avec mispickel. » (Hum ! Hum !)

*
* * *

On le voit, M. Strap n'est pas de Marseille, il est encore d'une région plus méridionale.

La vérité est qu'on n'a obtenu aucun kilogramme d'or à La Lucette, qu'on n'a fondu utilement aucun concentré, qu'on ne prépare pas quarante pilons, que la méthode Mac-Arthur a échoué et qu'on en cherche une nouvelle.

Quant à la mine de La Bellière, c'est la première fois que nous en entendons parler mais elle peut exister.

Nous devons encore à la vérité de déclarer que d'autres personnes que M. Mac Arthur, M. le baron Leonino et M. Strap (Jules) ont coopéré à cette œuvre intéressante de La Lucette. Il y a tout le conseil d'administration, il y a M. [Émilien] Dumoulin, l'administrateur délégué, qui s'est donné beaucoup de mal et d'autres notabilités minières, très avantageusement connues dans notre pays.

Ces petites rectifications faites, tout ce que dit ensuite M. J. Strap est exact.

Mines de La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 mai 1905)

Paris, le 26 avril 1905.

Monsieur le directeur de *L'Écho des mines et de la métallurgie*

Je viens de lire dans votre numéro du 3 avril dernier un article intitulé : « L'échec du procédé Mac Arthur à la mine de La Lucette. »

Cet article rend nécessaires de ma part quelques explications qui feront comprendre pourquoi cette affaire de La Lucette, qui est mon œuvre et qui devrait être à l'heure actuelle en pleine production, n'a pas encore pu sortir de la période des tâtonnements et des essais.

On sait que je suis l'inventeur de la mine, tant pour l'or que pour l'antimoine, et que c'est grâce: à mon initiative qu'une première société fut constituée spécialement pour tirer parti des filons antimonieux.

Lorsque, plus tard, je déclarai que la concession renfermait aussi des minerais d'or ayant une teneur rémunératrice, l'ancienne société fut dissoute et remplacée par une société nouvelle, au capital de 2.250.000 francs, ayant pour objet principal l'extraction de l'or.

Cette société nouvelle comptait parmi ses adhérents des personnalités financières de premier ordre s'attacha comme ingénieur-conseil M. Jules Strap.

Cet ingénieur, auquel l'amitié d'une haute personnalité tient lieu de compétence, crut faire un coup de maître en procurant à sa société le concours de M. J. Mac Arthur, l'un des deux chimistes qui ont inventé le procédé Mac Arthur et Forrest de traitement des résidus aurifères par la cyanuration.

Or, le procédé Mac Arthur et Forrest, bon pour des résidus ou tailings et pour certaines variétés de minerais, n'est [pas] applicable dans beaucoup de cas, et notamment dans le cas de minerais d'or antimonieux de la nature de ceux de La Lucette.

Cela ne pouvait faire aucun doute pour moi qui ai pratiqué la métallurgie de l'antimoine et celle de l'or pendant trente-deux ans.

Aussi, dès que j'ai été informé de l'intention de M. Mac Arthur d'introduire la cyanuration à La Lucette, je l'ai mis publiquement au défi de réussir, et je me suis offert en même temps à indiquer une méthode de traitement trouvée par moi et susceptible de donner de très bons résultats.

J'étais prêt, ainsi que je l'ai déclaré à ce moment, à faire faire à mes frais devant des experts désignés par la Société de La Lucette, des essais de traitement par les deux procédés, celui de M. Mac Arthur et le mien, sur une centaine de tonnes de minerai.

MM. Strap et Mac Arthur se croyaient sans doute trop sûrs d'eux-mêmes pour prendre mes offres en considération. Elles eussent pourtant permis à la Société de La Lucette qui les payait de trouver du premier coup un procédé de traitement efficace et d'établir ainsi définitivement la grande valeur de sa concession.

Ces Messieurs ont préféré, au mépris des intérêts dont ils avaient la charge, commander des machinés sans les étudier et procéder à une installation des plus douteuses. Cette installation mise en marche d'une façon si défectueuse que les minerais traités n'ont presque rien donné et que 90 % de l'or contenu ont été perdus ainsi que la presque totalité de l'antimoine entraînée dans les résidus (tailings) et dans les boues (slimes).

En somme, le résultat a été absolument négatif. Cet échec a, paraît-il, coûté sa sinécure à M. Strap qui a, du reste, par mesure préventive eu la sage précaution de trouver ailleurs, aux Mines de La Bellière, le placement de sa haute valeur technique aussi bien établie pour l'or que pour le cuivre (voir la Queensland Copper Company Ltd).

Mais M. Mac Arthur n'a été nullement découragé et l'on me dit qu'il conserve encore la confiance de quelques administrateurs de La Lucette pour lesquels les faits eux-mêmes ne peuvent prévaloir contre une réputation exotique.

S'il en est ainsi, l'ingénieur écossais aurait tort de se gêner et il en a si peu l'intention qu'il vient, dit-on, de changer son fusil d'épaule et de proposer un nouveau procédé plagié quelque part et vraisemblablement aussi efficace que le premier. Il y a sans doute encore là une occasion de grosses commandes de matériel à faire et il ne faut pas la manquer. Les essais nécessaires pour établir l'efficacité du procédé doivent être, bien entendu, effectués aux frais de la princesse, je veux dire de la Société de La Lucette.

M. Mac Arthur se bornera à palper de gros honoraires qu'il gardera quoiqu'il arrive, même dans le cas plus que probable d'un [échec]. ;

Eh bien ! Je viens encore une fois mettre M. Mac Arthur au défi d'extraire industriellement et économiquement l'or des minerais de La Lucette et je viens opposer

à la méthode de traitement inapplicable qu'il a imaginée en feuilletant les archives de l'Office des brevets, un procédé à moi que j'ai étudié et expérimenté en grand à mes frais et qui m'a donné des résultats absolument concluants.

Ce procédé que j'ai soumis à l'examen d'hommes dont la compétence métallurgique est indiscutable, je m'offre à nouveau, ainsi que je l'ai déjà fait, à en démontrer les avantages dans mon usine du Genest sur n'importe quelle quantité de minerai de La Lucette, même sur 100 tonnes si l'on veut, en prenant tous les frais d'essais à ma charge.

Je suis même disposé à permettre qu'on fasse dans mes ateliers, lesquels sont agencés pour cela, l'essai de tout procédé de traitement qu'on voudrait examiner en concurrence avec le mien, tellement je suis sûr du succès.

Le mobile qui me pousse dans toute cette affaire c'est mon amour-propre d'inventeur de La Lucette qui fait que j'attache personnellement la plus grande importance à la réussite de cette mine d'or, à laquelle j'ai, dès le début, attribué une grande valeur et qui vaut encore plus que je ne l'ai dit.

C'est pour cela que tous les Mac Arthur et tous les Strap me trouveront devant eux chaque fois qu'ils essayeront par ignorance ou autrement de faire du tort à une entreprise dont je suis pour ainsi dire le créateur.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

HERRENSCHMIDT

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MINES DE LA LUCETTE
(*Le Journal des chemins de fer*, 3 juin 1905)

Cette société, dont les actions se négocient sur notre marché en banque depuis quelques jours, a été constituée au commencement de 1904 pour exploiter une mine d'antimoine et de métaux connexes, située près de Le Genest, à 12 kilomètres de Lava! (Mayenne), sur la ligne de Paris à Rennes.

Cette mine a d'abord été considérée uniquement comme une mine d'antimoine et de métaux connexes.

Plus tard, en s'approfondissant, on s'est aperçu qu'elle contenait beaucoup d'or.

La concession détenue par la Société a une superficie de 841 hectares, sur lesquels 3 seulement sont actuellement exploités.

Cette exploitation est faite au moyen d'un puits dont la profondeur atteint 100 mètres.

Il y a environ huit ans, les travaux ont été commencés par une première société. Il s'agissait alors uniquement d'exploiter un filon d'antimoine, découvert dans une carrière; non loin de l'emplacement du puits actuel.

Cette ancienne société était au capital de 200.000 francs, en actions de 500 francs. Dans un moment d'engouement, quelques-unes de ces actions se sont, paraît-il négociées au prix de 13.000 francs, et même 15.000 francs pour l'une d'entre elles. Il n'était cependant alors nullement question d'or.

Le filon exploité à la Lucette est à peu près vertical et comprend :

A). Un sulfure d'antimoine (stibine) très riche en antimoine. Cette stibine contient en effet 52 % d'antimoine, mais elle ne renferme pas d'or ;

B) Un quartz aurifère très riche. Ce quartz contient en moyenne 40 grammes d'or par tonne. En choisissant les échantillons, on en trouve qui contiennent 400, 500 et même 900 grammes d'or par tonne ; sans les choisir, on en trouve fréquemment qui contiennent jusqu'à 100 grammes.

C). Des grès stériles.

Jusqu'à 30 mètres de profondeur, le filon n'a pas donné de quartz aurifères. Ainsi s'explique pourquoi il n'a jamais été question d'or au début de l'exploitation.

À partir de cette profondeur, la stibine est *toujours* accompagnée de quartz et ce quartz est *toujours* aurifère.

Entre 30 et 60 mètres, le filon avait une épaisseur moyenne de 2 mètres et contenait environ 15 % de stibine, 20 % de quartz aurifère et 65 % de grès stérile.

La qualité du filon s'est améliorée, quand on s'est approfondi.

Actuellement, à la cote 100, le filon a une épaisseur moyenne de 2 m. 60 et contient environ 15 % de stibine, 35 % de quartz aurifère et 50 % de grès stérile.

Les teneurs sont toujours les mêmes :

52 % d'antimoine pour la stibine,

40 grammes d'or par tonne de quartz en moyenne.

En direction, le filon se présente également dans des conditions extrêmement satisfaisantes.

Près de la surface, il avait une cinquantaine de mètres de longueur. En s'approfondissant, on a constaté qu'il était borné de chaque côté par un mur de schistes : ce mur n'a pas encore été traversé.

À la profondeur de 50 mètres, le filon a 280 mètres de longueur.

En supposant constante l'inclinaison du mur, il doit avoir, au niveau 70, 280 mètres (on est déjà à 250), et au niveau 100, 320 mètres.

Au fond du puits, le filon se présente avec tous les caractères de régularité et de continuité désirables. Il n'y a aucune raison pour que ce filon, qui a un régime parfaitement défini, ne se prolonge pas à plusieurs centaines de mètres plus bas.

Le cube du filon reconnu à la Lucette et, par conséquent, disponible au fond de la mine est de 33.008 mètres cubes, représentant un poids total de 95.000 tonnes.

À raison de 300 jours de travail par an et d'une extraction moyenne de 80 tonnes de tout-venant par jour, la mine a ainsi du minerai reconnu pour quatre L'approfondissement s'annonce d'ailleurs très bien. On a un sondage, jusqu'à 105 mètres. On n'est gêné ni par l'eau, ni par aucune circonstance spéciale.

Outre cette réserve de minerai au fond, il existe au jour de nombreux stocks de quartz et de scories contenant de l'or. Ces stocks constituent un important élément d'actif. Un calcul détaillé basé sur le tonnage et sur la teneur de chacune de ces qualités a permis d'établir que ces différents stocks contiennent plus de 300 kg d'or, soit près d'un million de francs.

Comparaison avec le Transvaal

Au Rand, le minerai a une teneur moyenne d'environ 18 grammes par tonne.

À la Lucette, cette teneur est de 40 grammes.

Ce seul rapprochement laisse entrevoir ce que doit devenir l'affaire de la Lucette.

Il est essentiel d'ajouter que les stériles du Rand sont en grande partie remplacés à la Lucette par un minerai de grande valeur, puisque c'est de la stibine à 83 % d'antimoine et que l'antimoine vaut actuellement 850 francs la tonne.

Par contre, il faut évidemment reconnaître que les minerais de la Lucette sont, en raison même de la présence de l'antimoine, plus difficiles à traiter que ceux du Rand et qu'actuellement, le mode de traitement adopté à la Lucette doit encore être perfectionné.

Il est toutefois hors de doute que, d'ici peu, tous les détails techniques de ce traitement seront complètement mis au point et qu'on aura, en pratique courante, les très beaux rendements sur lesquels on est en droit de compter.

Au triple point de vue de l'installation, de l'administration et de la direction, la Société de la Lucette est dans les meilleures conditions.

Son matériel est en très bon état et tout à fait moderne.

Toute sa machinerie est actionnée par l'électricité.

Le moulin à or, unique de son espèce en France, a été mis en marche en décembre dernier. Il a dix pilons et est du modèle classique au Transvaal : il provient de la maison Fraser et Chalmers et a été établi sous la direction de l'ingénieur anglais bien connu J. S. Mac-Arthur.

Cette batterie de dix pilons n'est, en somme, qu'un élément des grandes batteries du Transvaal, et on a prévu à la Lucette l'emplacement d'une batterie triple de celle existant actuellement.

La batterie aujourd'hui en marche permet le traitement d'au moins 30 à 40 tonnes de quartz par jour, soit environ 1.000 tonnes par mois.

À raison de 40 grammes d'or par tonne, la quantité d'or traitée serait donc au moins d'une trentaine de kilogrammes par mois.

Il n'existe pas encore à Lucette d'usine pour la cyanuration, la chloruration ou, d'une façon plus générale, pour la réduction des concentrés qu'on recueille au delà des tables d'amalgamation.

Ce complément d'installation est à l'étude.

Sa réalisation ne présente d'ailleurs aucune urgence, car la société vend ses concentrés très facilement et à des prix satisfaisants.

Les usines de la Lucette disposent de toute l'eau nécessaire.

Un Decauville à traction animale relie les usines aux abords de la gare.

La main d'œuvre est abondante.

Dès que ses méthodes de traitement seront tout à fait mises au point et avec le seul outillage dont elle dispose actuellement, la Société des mines de la Lucette pourra facilement produire mensuellement en marche normale :

120 tonnes d'antimoine,
30 tonnes d'oxyde d'antimoine,
17 kilogrammes d'or.

Quels seront dans ces conditions les bénéfices nets de l'exploitation ?

L'expérience du passé a établi d'une façon positive que, en marche normale, on couvre tous les frais (redevances fixes comprises) quand l'antimoine est vendu 650 francs la tonne.

Autrement dit, quand l'antimoine vaut 650 francs la tonne, on a comme bénéfice net l'or, l'oxyde d'antimoine et — sur l'antimoine — la différence entre le prix de vente et 650 francs.

L'antimoine vaut actuellement 850 francs la tonne.

L'oxyde d'antimoine vaut également 850 francs la tonne.

Pour l'or, on peut prendre pour valeur minima 850 francs le kilogramme.

On a ainsi tous les éléments voulus pour chiffrer le bénéfice net d'exploitation.

Le conseil d'administration est composé de MM. Henri Portier, ingénieur E.C.P., agent des Mines de Courrières à Paris, président ; Gustave Dubar, président du Crédit du Nord ; Émilien Dumoulin, propriétaire ; Joseph Faure, ingénieur, administrateur de la Société du Kanguet ; Henry Heyndrickx, agent d'assurances ; Marcos Pinto de Aranjó, propriétaire ; Jules Strap, ingénieur des mines ; Raymond Thillaye du Boullay, industriel à Rouen.

Situation financière

Le capital social est de 2.500.000 francs sur lesquels 1.100.000 francs ont été donnés en apport à l'ancienne société.

Ce capital est divisé en 22.500 actions de 100 francs.

La société a émis des obligations de 500 fr. à 5 % pour une somme de 320.000 francs.

Il n'existe pas de parts de fondateur. Mais diverses redevances, détaillées dans les statuts, sont dues aux propriétaires initiaux.

L'évaluation des bénéfices, qui a été donnée ci-dessus, tient compte de celle de ces redevances, qui est directement prélevée sur le prix de vente de l'antimoine.

Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé :

1° 5 % pour la réserve légale ;

2° La somme nécessaire pour servir 5 % d'intérêt aux actions ;

3° Une somme laissée à la disposition de l'assemblée générale pour être affectée à l'amortissement du fonds social ou à la création d'un fonds de prévoyance.

Le surplus est réparti comme il suit :

5 % au conseil d'administration ;

95 % aux actions.

(Sous déduction d'une redevance de 12,5 % due aux propriétaires initiaux.)

En résumé, le capital à rémunérer est très minime, puisque, obligations comprises, il n'atteint pas 600.000 francs.

*
* *
*

En établissant un rapprochement entre ce capital et les bénéfices nets ci-dessus évalués, on reconnaîtra facilement que l'action de la Lucette vaut au moins trois fois le pair, soit 300 francs, abstraction faite du développement normal de l'exploitation actuelle et des éventualités heureuses que peut réserver l'exploration des 838 hectares sur lesquels aucune recherche méthodique n'a, jusqu'à présent, été faite.

Mayenne
Le Comité technique des Mines de La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 juin 1905)

À la suite des déconvenues dont nous avons parlé pour la mise en marche de l'usine de traitement pour or, le Comité technique des Mines de la Lucette a été dissous et M. [Marcel] Biver⁶, l'ingénieur bien connu, a été nommé pour faire les diverses études nécessitées par l'état actuel du traitement des minerais aurifères de La Lucette.

Espérons que M. Biver résoudra la question qui nous semble jusqu'à plus ample information, basée sur la désantimonisation préalable du minerai.

MINES DE LA LUCETTE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 juin 1905)

Voici quelques renseignements sur cette affaire de mine d'or française :

⁶ Marcel Biver (1863-1931), d'une famille d'ingénieurs d'origine luxembourgeoise. E.C.P. Après un stage en Allemagne, il entre aux Charbonnages des Bouches-du-Rhône dont son père est administrateur-directeur. Administrateur de la Société métallurgique de l'Oural-Volga (1904)(en remplacement d'Eugène Biver), des Mines de cuivre du Ferrol (Espagne)(1907), des Charbonnages des Bouches-du-Rhône (1908), de la Société minière de prospections et de recherches (Haute-Vienne et Creuse)(1909), des Mines de fer de Larrath (Algérie)(1911), des Mines de plomb et zinc de Sidi-Bou-Aouane en Tunisie (1911), de la Société minière de Ganges et des Mines du Colombier (1913), des mines d'Ain-Kerma (Algérie)(1923), des Mines de zinc de Cho-Don (Tonkin)(1925), des Mines de mercure de Ras-el-Ma (Algérie)(1926), des Mines de la Gela (Pyrénées)(1926)...

En mai 1898 fut créée la Société anonyme des Mines de La Lucette, au capital de 200.000 francs en vue de l'exploitation d'un filon de minerai d'antimoine découvert dans une carrière située près du Genest, localité située à 12 kilomètres de Laval (Mayenne) sur la ligne de Paris à Rennes.

L'exploitation de ce filon se poursuivit pendant plusieurs années, en même temps que des recherches étaient entreprises sur d'autres points de la concession ; c'est ainsi que fut trouvé, à quelques centaines de mètres de distance, le filon actuel beaucoup plus important et sur lequel l'activité de la société se concentra désormais.

Au début de 1904, afin de donner à l'exploitation une ampleur plus grande et d'obtenir les ressources financières indispensables, la Société des mines de La Lucette se mit en liquidation et fit apport de son actif et de son passif à la Société nouvelle des mines de La Lucette qui se constitua au capital de 2 millions 250.000 francs divisé en 22.500 actions de 100 francs dont 11.000 furent remises au liquidateur de l'ancienne Société en représentation de ses apports et 11.500 furent souscrites en espèces.

De plus, certaines redevances furent établies en faveur des propriétaires initiaux. Les redevances sont de deux sortes :

1° Une redevance par tonne de minerai extrait, ou par tonne d'antimoine produite si le minerai est traité, redevance dont le taux varie suivant l'importance de la production et cela d'après les conventions détaillées aux statuts (Art. 6, § A-I) ;

2° Une redevance de 1/8 des bénéfices nets totaux que la société servira sous forme de dividendes à ses actionnaires.

Jusqu'alors, et il convient d'insister sur ce point, la présence de l'or n'avait été aucunement révélée. Les statuts mentionnent en effet que parmi les apports se trouve « le droit exclusif d'exploiter une mine d'antimoine et de métaux connexes » ; aucune allusion n'est faite à l'or dont on ignorait complètement la présence et qui, d'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, ne commence à faire son apparition qu'à plus de 30 mètres de profondeur au-dessous du sol, profondeur où on n'avait pas encore atteint.

La nouvelle société commença donc à produire exclusivement de l'antimoine, jusqu'au moment où certaines constatations faites par les acheteurs sur l'antimoine vendue, la mirent sur la voie de la présence probable de l'or qui fut bientôt reconnu et accapara dès lors toute son attention. De nombreux échantillons furent prélevés à des emplacements très différents de la mine et leur analyse révéla une richesse en or variable, mais dont la moyenne de 40 grammes environ à la tonne était des plus intéressantes.

À partir de ce moment, la physionomie de l'affaire changea ; de productrice exclusive d'antimoine, elle devint productrice d'or et d'antimoine.

Arrivons maintenant à la description du filon.

Le filon est sensiblement vertical, sa longueur de 50 mètres environ à la surface du sol augmente avec la profondeur ; ses extrémités sont bornées de chaque côté par un mur de schistes incliné à 45° environ qui n'a pas été traversé. Quoi qu'il en soit, à 50 mètres de profondeur, sa longueur atteint 250 mètres ; si l'inclinaison du mur se maintient, on doit trouver les dimensions correspondantes suivantes (en mètres) :

Profondeur 70	Longueur	280
Profondeur 100	Longueur	320

En fait, au niveau 70 mètres, la longueur constatée à ce jour sans qu'on soit arrivé au stérile est de 250 mètres.

Au fond du puits Georges, qui atteint la profondeur de 105 mètres, le filon se présente avec tous les caractères de régularité et de continuité désirables, et il n'y a aucune raison pour qu'il ne se prolonge pas à plusieurs centaines de mètres, plus bas, car il a un régime parfaitement défini.

Il est formé de trois éléments principaux : 1° de stibine (sulfure d'antimoine $Sb_2 S_3$) ; de quartz aurifère imprégné de mispickel $FeAsS$; de grès stériles.

Les teneurs moyennes des deux minerais sont les suivantes :

Quartz aurifère 40 grammes par tonne de quartz.
Stibine 52 % d'antimoine.

La teneur moyenne de la stibine est à peu près constante. Pour le quartz aurifère, au contraire, elle est très variable ; certains échantillons ont des teneurs très élevées qui peuvent atteindre 400 et 500 grammes par tonne et même plus ; la richesse moyenne basée sur de très nombreuses analyses est évaluée à 40 grammes d'or par tonne:

Une remarque importante qui explique la découverte récente de la présence de l'or est la suivante : jusqu'à 30 m. environ de profondeur, le quartz qui accompagne la stibine n'est aucunement aurifère ; à partir de ce niveau, au contraire, le quartz est toujours aurifère.

L'épaisseur et la qualité du filon s'améliorent, de même qu'on l'a vu pour la longueur, à mesure que l'on s'approfondit.

Le tableau suivant donne la physionomie moyenne de son allure.

Profondeur	Épaisseur	Composition
0 m. à 30 m.	0 m. 80	40 % de stibine
		60 % de grès stérile.
30 m. à 50 m.	2 m. 00	15 % de stibine.
		20 % de quartz aurifère
		65 % de grès stérile.
50 m. à 100 m.	2 m. 60	15 % de stibine.
		35 % de quartz aurifère
		50 % de grès stérile.

Au total, depuis le sol jusqu'à la profondeur de 100 mètres, le cube de minéral reconnu et disponible dans la mine est de 33.000 mètres cubes, soit 95.000 tonnes.

À raison de 300 jours de travail par an et d'une extraction quotidienne de 80 tonnes, le minerai reconnu actuellement correspond donc à 4 ans d'exploitation.

Outre cette réserve de minerai du fond, il existe au jour de nombreux stocks de quartz et de scories contenant de l'or et qui constituent un important élément d'actif dont la valeur approche de 1.000.000 de francs.

Le matériel est en très bon état et tout à fait moderne.

Toute la machinerie est mue par l'électricité.

Le moulin à or, autrement dit la batterie, est le seul qui existe en France. Il comprend 10 pilons du modèle classique du Transvaal construits par la maison Fraser et Chalmers et établis sous la direction de l'ingénieur spécialiste bien connu J. S. Mac-Arthur. Sa capacité de broyage petit être estimée à un minimum de 30 à 40 tonnes par jour étant donné que les batteries de même importance et de même construction broient une moyenne de 5 tonnes par jour et par pilon au Transvaal.

La méthode de traitement employée est dans son principe celle du Rand. Toutefois, en raison même de la présence de l'antimoine qui rend ce traitement plus difficile et plus délicat, des modifications sont à y apporter afin d'arriver à un meilleur rendement.

Actuellement; d'ailleurs, il n'existe pas à La Lucette d'usine pour la cyanuration, la chloruration ou d'une façon plus générale pour la réduction des concentrés qu'on recueille au-delà des tables d'amalgamation.

Ce complément d'installation qui est à l'étude ne présente cependant qu'une urgence très relative, les concentrés étant vendus par la Société très facilement à des prix rémunérateurs.

De ce qui précède, on peut conclure que la production mensuelle pourra atteindre facilement avec les installations actuelles et dès que les méthodes de traitement seront mises au point :

120 tonnes d'antimoine ;
20 tonnes d'oxyde d'antimoine ;
17 kilogrammes d'or.

Cette affaire est fort intéressante à suivre, surtout avec les cours actuels de l'antimoine qui ont dépassé 45 liv. st.

Voici quelle est la composition de son conseil d'administration :

MM. Portier (H[enri]), ing. E.C.P., agent général des Mines de Courrières à Paris, président ;

Dubar (G[ustave]), président du Crédit du Nord ;

Dumoulin (É[milien]⁷), propriétaire ;

Faure (J[oseph]), ingénieur, administrateur de la Société du Kanguet ;

Heyndrickx (H[enry]), agent d'assurances ;

Pinto (M.), propriétaire ;

Strap (J[ules]), ingénieur des mines ;

Thillaye (R[aymond] du Boullay), industriel à Rouen.

Mayenne

Les mines d'or de La Lucette

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 octobre 1905)

Les essais se sont poursuivis tout l'été sur le meilleur traitement à appliquer au minerai complexe de La Lucette.

Finalement, on a renoncé à séparer l'or de l'antimoine et on se contente de vendre à des usines allemandes une matte riche que celles-ci traitent par voie humide.

Il paraît dans ces conditions que l'on arrive à réaliser quelques bénéfices.

Mayenne

Les mines d'or et d'antimoine de La Lucette

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 février 1907)

La production mensuelle d'antimoine de cette société atteint actuellement 400 tonnes. Et la production d'or fournit un très sérieux appoint. Elle n'est pas moindre de 15 à 20 kilos par mois, et sur cette base, le bénéfice annuel — en ce qui concerne seulement l'or — ne serait pas moindre de 7 à 800.000 francs. Ajoutons qu'un procès de contestation de ses droits, sur une partie du domaine qu'elle exploitait, vient de se

⁷ Émilien Dumoulin : il suit le groupe Léonino-Strap aux Mines de La Bellière (Vendée).

terminer à l'avantage complet et définitif de la société par un désistement formel de ses adversaires.

1907 (avril) : fondation de la [Société de redevances minières et de participations](#)
par la [Banque H. Lippens](#), de Paris.
Les Mines de la Lucette deviennent sa principale participation.

Mines de La Lucette
(*Le Journal des finances*, 18 mai 1907)

Les comptes de l'exercice 1906 se soldent par un bénéfice net de 1.231.000 fr.
Le dividende a été fixé à 30 fr. par action.
Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 1^{er} juin pour voter une augmentation du capital social par la création d'actions de numéraire et d'actions d'apport en vue du rachat de redevances et parts de bénéfices.

Société nouvelle des mines de la Lucette
(*Cote de la Bourse et de la banque* 12 juillet 1907)

Augmentation du capital

D'un acte reçu par M^e Constantin et M^e Faroux, notaires à Paris, le 12 juin 1907, il résulte que l'augmentation du capital qui avait été décidée par l'assemblée extraordinaire du 1^{er} juin 1907, a été effectuée par la création de 9.060 actions nouvelles de 100 fr. chacune sur lesquelles 3.500, entièrement libérées, ont été attribuées en représentation d'apports à la « Société civile pour le recouvrement des redevances dues par la Société nouvelle des Mines de la Lucette ou ses ayants droits ». Les 6.500 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées intégralement. Il a été versé, en outre, une prime de 700 fr. par action. Le fonds social, qui était de 2.250.000 fr., a été ainsi porté à 3.150.000 fr. et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. — *La Loi*, 8 juillet 1907.

Mines de La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 mars 1908)

Le conseil d'administration de la Compagnie des Mines de La Lucette a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires de fixer le dividende de l'exercice écoulé à 35 francs par action, contre 20 francs distribués pour l'année précédente.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MINES DE LA LUCETTE

Assemblée générale ordinaire du 27 avril 1908.

(L'Information financière, économique et politique, 20 avril 1908)

Les actionnaires de cette Société se sont réunis hier en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. H. Portier, président du conseil d'administration, assisté comme scrutateurs de MM. Lippens et Houdoy.

Lecture a été donnée des rapports dont nous publions ci-dessous le texte.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, conformément à l'article 36 des statuts, des opérations de notre troisième exercice.

Cet exercice 1907, quoique chargé de lourdes dépenses d'installation et commercialement plus difficile que le précédent à cause de la baisse générale qui a affecté l'antimoine bien plus encore que les autres métaux, laisse, après consciencieux amortissements, un solde créditeur du compte Profits et Pertes, supérieur à celui de 1906 ; et nous sommes heureux de pouvoir vous soumettre, avec le bilan et le compte Profits et Pertes, un projet de répartition des bénéfices marquant un échelon dans la progression du dividende.

Les travaux de préparation et d'exploitation de la mine ont été poussés activement pendant toute la durée de l'exercice ; et les développements du filon Georges, notamment en profondeur, ouvrent des régions qui s'annoncent peut être comme les meilleures, au moins au point de vue aurifère, de nos gisements.

L'étage d'exploitation inférieur, qui est à 165 mètres, se trouve actuellement préparé pour dépiler un massif minéral de 35 mètres d'amont-pendage très intéressant. Le puits Georges est aujourd'hui foncé jusqu'à 200 mètres ; prochainement, nous comptons recouper le filon par un travers-banc attaqué à cette cote.

Nous avons amélioré les machines d'extraction et les recettes supérieures de nos deux puits jumelés, qui servent à l'extraction des produits de ce filon. L'exhaure est maintenant largement assuré par une maîtresse pompe Sulzer octocellulaire de 70 HP et tout un système de pompes de relais, étudié tant comme réserve que pour les besoins des différents niveaux.

Tout en nous occupant des développements du filon Georges, nous avons continué les autres travaux de recherches. Notre programme d'ouverture de la région Sainte-Barbe a été systématiquement réalisé, et nous avons été assez satisfaits de la généralisation au point de vue antimoine de quelques-uns des filons reconnus ; pour doter aussitôt le nouveau siège d'extraction, créé sur l'ancien puits Minot, d'une laverie mécanique spéciale, toute prête pour le traitement éventuel des minerais extraits. Provisoirement, pour une meilleure concentration de nos travaux, nous ne comptons que peu ou point nous servir de cette installation ; mais elle constitue une réserve de surproduction assez importante pour un moment plus opportun.

De l'étage 165 mètres du filon Georges, nous poussons vers le gisement de cette région un grand travers-banc qui doit recouper le faisceau de ces filons à 120 mètres environ au-dessous du niveau inférieur actuellement connu. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les avantages de ce travail comme reconnaissance et aménagement, étant donné l'importance des réserves minérales supplémentaires que procurerait une découverte à ce niveau.

Comme pour l'exercice précédent, nous avons tenu à amortir, cette fois encore, l'intégralité de nos dépenses de recherches.

Nos installations de triage et préparation mécanique des minerais ont été successivement aménagées et réglées pour les catégories spéciales à traiter et forment aujourd'hui un important ensemble capable de passer jusqu'à 350 tonnes de tout-venant par 24 heures.

Comme vous le savez, nous avons dû reprendre la fabrication du régule et de l'oxyde d'antimoine avec les seuls moyens métallurgiques de notre ancienne fonderie, hâtivement remise en état après la dénonciation prématurée de notre contrat de vente de minerai avec la Société franco-italienne des mines et fonderies d'antimoine en octobre 1906. Aussitôt, nous nous étions mis en devoir d'installer une nouvelle usine sur un principe différent, dont les opérations promettent d'être, à de multiples points de vue, plus économiques et appropriées au traitement spécial de nos minerais. Malgré nos efforts, la première partie de cette importante transformation n'a pu être achevée et le travail des fours à peu près mis au point que dans les derniers mois de l'exercice. À l'heure actuelle, la plus grande partie de l'usine est achevée et en exploitation ; et nous pouvons dire que le progrès métallurgique et économique réalisé par l'adoption de la méthode nouvelle de travail répond à nos espérances. Nous pensons ainsi compenser dans une certaine mesure la baisse de prix de vente ; les cours de l'antimoine ont, en effet, baissé avec une rapidité excessive, passant de 109 livres au 1^{er} janvier à 33 liv. au 31 décembre.

Nos ventes de métal, minerais et produits antimonieux, un peu paralysées en fin d'exercice par l'allure resserrée du marché en baisse, ont cependant atteint le chiffre de 2.629 061 fr. 93 ; nous n'avons stocké qu'une petite quantité de minerais.

Le progrès le plus important à enregistrer pour l'exercice est celui de la production d'or et de produits aurifères. Le chiffre des ventes réalisées, 1 million 5.379 fr. 08, représente un peu plus du double du montant de l'exercice précédent ; l'amélioration de nos résultats miniers et métallurgiques est telle de ce côté que nous espérons voir prochainement le rôle de nos ventes de métal précieux se rapprocher de celui de nos produits acrimonieux.

Nous procédons cette année au doublement de notre bocard devenu insuffisant à passer tous les produits de l'exploitation, dont une certaine partie intéressante, quoique plus pauvre, tendrait à s'accumuler en stock ; et nous nous sommes assuré la propriété d'un terrain bien situé de 8.150 mètres carrés comme dépôt de tailings en contrebas des bassins de décantation du moulin.

Le développement de nos exploitations ; dont nous espérons que cette description résumée aura suffi à vous faire saisir l'importance et la rapidité, nous amène à augmenter notre station centrale d'énergie électrique par l'adjonction d'un nouveau groupe de renfort et réserve de 300 kW. Notre batterie de générateurs de vapeur demande un renforcement parallèle ; nous nous mettons en devoir de lui adjoindre une nouvelle unité et bientôt sans doute une seconde.

Notre port sec sur la ligne du chemin de fer de l'Ouest avec ses quais de chargement et de déchargement est aujourd'hui achevé et en service, relié à nos usines par une voie étroite sur laquelle la traction par locomotives électriques Thomson-Houston sera incessamment installée.

Enfin, soucieux du bien-être, de l'hygiène et de la sécurité de notre population laborieuse, nous avons construit une dynamitière largement aménagée, des vestiaires et lavabos pour nos mineurs et ouvriers métallurgistes, ainsi que deux maisons d'habitation de contremaîtres.

Notre programme de travaux d'installations industrielles complémentaires, établi pour l'exercice 1908, reste large, malgré l'importance des charges assumées par les précédents, et pèsera sérieusement au moins une fois encore dans notre budget actuel.

Notre direction et tout notre personnel en général méritent les plus grands éloges pour l'intelligence et le dévouement apportés dans l'accomplissement de leur tâche : c'est pour nous un plaisir de le reconnaître.

Conformément aux décisions de vos assemblées générales des 1^{er} et 22 juin, l'augmentation de capital de 900.000 francs a servi à décharger votre Société des redevances et parts bénéficiaires qui la grevaient, et nous avons résolu de porter à un compte de réserve spéciale une somme de 237.954 fr. 35.

Au point de vue financier et trésorerie, l'actif du bilan au 31 décembre vous indique suffisamment une situation prospère, en progrès notable, les disponibilités immédiates s'élevant à 2.901.308 fr. 06, contre un compte créditeur exigible de 462.466 fr. 82.

L'aisance de notre trésorerie nous a permis d'inscrire au crédit de notre compte « Profits et pertes » une somme de 69.091 fr. 19 pour l'exercice sous le titre « Intérêts et divers ».

Nos stocks de minerais et produits marchands en fin d'exercice ont été évalués prudemment et figurent à l'inventaire pour 662.474 fr. 90.

Nous avons conservé la base de 20 % pour l'amortissement des principaux éléments immobiliers et mobiliers de notre actif, ce qui équivaut à y consacrer au total un montant de 531.376 fr. 37, très notablement supérieur à la dotation de l'exercice antérieur.

Dans ces conditions, et, étant donné en outre l'ouverture du nouveau compte passif susmentionné : « Réserve spéciale », nous avons pensé pouvoir vous demander, dans le projet de répartition que nous vous soumettrons tout à l'heure, de n'attribuer au fonds de prévoyance que 10 % des bénéfices ; vous vous rappelez qu'il avait été doté l'an dernier du montant maximum statutaire de 30 %.

Voici d'abord, Messieurs, le bilan et le compte Profits et Pertes de notre Société, arrêtés au 31 décembre 1907.

.....

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Le solde créditeur du compte de Profits et Pertes au 31 décembre est de 1.314.910
17

Additionnant le solde de l'exercice précédent 57.917 00

nous arrivons à un total constituant le bénéfice social de 1.382.827 17

Votre conseil vous propose de procéder à la répartition, conformément aux prescriptions des statuts, sur la base suivante :

Première masse.

5 % à la réserve légale 66.245 50

5 % d'intérêt aux actions 157.500 00

10 % au fonds de prévoyance 132.491 00

Deuxième masse.

5 % au conseil d'administration 49.736 85

95 % à titre de dividende aux actions 945.000 00

1.350.973 35

Total des deux masses 31.853 82

Ce total avec un report à nouveau de
reproduit le bénéfice social 1.382.822 17

La répartition ci-dessus fixe à 35 francs ou 30 % de la valeur nominale des actions, le montant total du coupon de l'exercice. Ce coupon numéro 2 serait mis en paiement à partir du 15 mai prochain, sous déduction des impôts, et le montant net à toucher s'élèverait à :

33 fr. 60 pour les actions nominatives ;

32 fr. 80 pour les actions au porteur.

Les établissements de crédit désignés pour le règlement du coupon sont :
à Paris, le Comptoir National d'Escompte, 14, rue Bergère et ses agences ;
en province toutes les succursales du Comptoir National d'Escompte, et de plus, à
Lille et à Rouen, le Crédit du Nord, et à Laval le Comptoir Commercial.

LES RÉOLUTIONS

Les résolutions suivantes, mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité.

1. L'assemblée générale après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes, approuve le bilan et les comptes présentés pour l'exercice 1907 par le conseil d'administration, auquel elle donne quitus de sa gestion au 31 décembre 1907 ; arrête la répartition des bénéfices et fixe à 35 francs le montant à toucher par action, sous déduction des impôts, contre coupon numéro 2.

2. L'assemblée générale, appelée à renouveler partiellement le conseil d'administration aux termes de l'article 17 des statuts, réélit pour une période de six années M. Dubar, administrateur sortant et éligible.

3. L'assemblée générale nomme commissaires pour l'exercice 1908, pour opérer conjointement ou séparément, MM. Petitjean et Delesalle, oui acceptent, et fixe comme précédemment la rémunération globale à laquelle ont droit conjointement les commissaires pour l'exercice.

4. L'assemblée générale accorde l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 aux administrateurs qui auraient à traiter avec la Société comme administrateurs ou représentants d'autres sociétés.

EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MINES DE LA LUCETTE (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 septembre 1908)

La Société des mines de La Lucette, qui fournit plus de la moitié de l'antimoine extrait en France, vendant une bonne partie de sa production en pays anglais ou anglo-saxons, il est tout naturel de la trouver à la Franco-Britannique. Notons, en passant, que l'antimoine est, à côté du nickel, le métal français d'exportation par excellence, puisque nous fournissons plus de la moitié de la consommation mondiale. Mais La Lucette est aussi une mine d'or, et les quartz de sa vitrine laissent voir de fort belles pépites : sa vente de lingots dépasse actuellement une valeur de 100.000 francs par mois, et elle réalise en outre des sous-produits aurifères et concentrés dont quelques échantillons à haute teneur sont exposés.

Nous avons remarqué des blocs de stibine à 58 % de métal, de sulfure pur à 70 % d'antimoine, puis les produits fabriqués : pains de régule, une série d'oxydes très purs, floconneux, octaédriques, et, dominant le tout, une belle plaque de régule étoilée gravée.

Une plaquette rappelle les récompenses obtenues par La Lucette aux expositions de Saint-Louis et de Paris ; elle est déjà toute couverte, il faudra en faire une autre pour y ajouter Londres.

A considérer son extraordinaire développement et la valeur de réalisation des produits extraits (plus de 3.500.000 francs en 1907), La Lucette est, à beaucoup près, la plus importante des mines métalliques — au moins le fer excepté — de la France continentale.

Les mines d'or en France (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 mars 1909)

Il résulte du rapport de l'Administration des mines que la Mine de La Lucette a produit en 1907 :

134 kg. 65 de « tourteaux » d'or à 2.835 fr. le kg. ;
109 tonnes 745 de « concentrés A » à 1.875 fr. la tonne ;
168 tonnes 720 de « concentrés B » à 130 fr. la tonne ;
1.930 tonnes de quartz et scories riches à 67 grammes d'or à la tonne et valant 140 fr. la tonne ;

2.221 tonnes de scories anciennes contenant 43 gr. d'or à la tonne et valant 90 fr.

Si l'on ajoute aux 196 kg. 3 d'or fin provenant du moulin, l'or fin contenu dans les autres produits aurifères, on trouve que le total de l'or fin renfermé dans les divers produits aurifères sortis de La Lucette, en 1907, est de 421 kg. environ.

Le minerai d'antimoine, traitables ou vendables, produits en 1907, se décomposent comme suit :

4.141 tonnes de stibine n° 1, à 48,5 % de métal ;

5.070 tonnes de stibine n° 2, à 9 % de métal ;

1.056 tonnes de schlamms vendus, à 15 %.

On voit que ces minerais contenaient environ 2.600 tonnes d'antimoine métal.

NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 19 avril 1909)

Pasquier (E. C. P., 1907) a été nommé secrétaire de la direction des mines de La Lucette, au Genest (poste créé).

Société des mines de La Lucette
(Le Journal des finances, 24 avril 1909)

Les résultats obtenus en 1908 par la Société se traduisent par un bénéfice net de 1.617.958 fr. en augmentation sensible sur celui de 1907 qui s'élevait à 1.524.910 fr.

Les ventes de minerais et produits antimonieux n'ont atteint en 1908 que 1.365.746 fr. contre 2.629.062 fr. précédemment, mais, par contre, les ventes d'or ont plus que doublé, passant de 1.050.379 fr. à 2.619.751 fr.

On ne connaît pas encore le chiffre du dividende qui sera proposé à l'assemblée du 28 courant. Pour 1907, il avait été réparti 35 fr. par action.

MINES DE LA LUCETTE

(L'Information financière, économique et politique, 26 avril 1909)

L'assemblée générale ordinaire de la Société nouvelle des Mines de la Lucette, s'est tenue cet après-midi sous la présidence de M. Portier, président du conseil d'administration, assisté de MM. Lippens et Houdoy, scrutateurs, et de M. Dugoulet, secrétaire.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité, savoir :

RÉSOLUTIONS

1. L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes, approuve : Le bilan et les comptes présentés, pour l'exercice 1908, par le conseil d'administration, auquel elle donne quitus de sa gestion

au 31 décembre 1908 ; arrête la répartition des bénéfiques et fixe à 40 francs le montant à toucher par action, sous déduction des impôts, contre coupon n° 3.

2. L'assemblée générale, appelée à renouveler partiellement le conseil d'administration aux termes de l'article 17 des statuts, réélit, pour une période de six années, l'administrateur sortant.

3. L'assemblée générale nomme commissaires pour l'exercice 1909, pour opérer conjointement ou séparément : MM. Petitjean et Delessale, qui acceptent et fixe au même chiffre que précédemment la rémunération globale à laquelle ont droit conjointement les commissaires pour l'exercice.

4. L'assemblée générale accorde l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 aux administrateurs qui auraient à traiter avec la Société comme administrateurs ou représentants d'autres sociétés.

Mines de La Lucette
(*Le Journal des finances*, 1^{er} mai 1909)

L'assemblée générale du 26 avril a approuvé les comptes que nous avons précédemment résumés et a fixé le dividende à 40 francs, dont il faudra déduire les impôts.

Note sur les mines d'or en France
par M. STRAP
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1909)

[...] En 1903, dans une mine d'antimoine existant près de Laval, La Lucette, on s'aperçut que les quartz encaissant la stibine contenaient une quantité d'or des plus appréciables. Cet or se trouve mêlé intimement à des bandes de mispickel imprégnant le quartz qui forme le remplissage complémentaire du filon de stibine;

La Société de La Lucette fut, en 1904, reconstituée sur de nouvelles bases pour la mise en exploitation de l'or, et c'est ainsi que fût installé en France le premier moulin à or. du type moderne, c'est-à-dire comprenant pilons californiens, tables Wilfley, etc.

Quelques mois après, les promoteurs de la reconstitution de la nouvelle Lucette : MM. le baron Emmanuel Léonino et Jules Strap, ingénieurs civils des Mines, se mirent en rapport avec M. Paul Blavier, qui avait commencé quelques travaux de recherches à Saint-Pierre-Montlimart, en suivant les indications données par M. Burthe. Les travaux prirent alors un très grand développement et aboutirent en 1905 à la concession des mines de la Bellière.

.....
Au point de vue industriel, il existe actuellement trois mines marchant avec production importante pour or. Ce sont, par ordre de fondation :

1° Les mines de La Lucette qui ont commencé avec 10 pilons californiens et viennent d'en installer 10 autres ;

2° Les mines de La Bellière qui ont commencé avec 40 pilons et vont marcher à bref délai avec 70 ;

3° Les mines du Châtelet qui viennent d'être mises en marche et dont les appareils employés pour la préparation du minerai correspondent à environ 30 pilons californiens.

Les mines de La Lucette sont à teneur très élevée en or, dépassant 23 à 24 grammes de teneur moyenne, mais le filon a une épaisseur relativement faible.

Les mines de La Bellière ont une teneur moyenne oscillant entre 17 et 18 grammes par tonne et leurs filons ont une épaisseur variant de 2 à 15 mètres, ce qui leur assure un tonnage des plus considérables.

Les mines du Châtelet paraissent avoir des filons nombreux à faible épaisseur ; nous n'avons pas de renseignements ni sur leur teneur moyenne, ni sur l'importance du gisement.

Voleurs de lingots d'or
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 juillet 1909)

La cour d'assises de la Mayenne vient de juger les voleurs de lingots d'or de la mine de La Lucette. Les surveillants à la mine Gahéry et Le Foll, auteurs principaux des vols, ont été condamnés à trois ans et dix-huit mois de prison. Le colporteur Brizard, qui plaçait l'or chez des bijoutiers, a été condamné à deux ans. Les trois autres accusés, parmi lesquels deux bijoutiers, poursuivis comme receleurs, ont été acquittés.

MINES DE LA LUCETTE
(*Le Journal des débats*, 4 août 1909)

À Laval, 500 ouvriers sur 600 employés aux mines de La Lucette ont quitté le travail et manifesté violemment. Des palissades ont été brisées et plusieurs travailleurs ont été molestés. Des gendarmes ont rétabli le calme.

Société nouvelle des mines de La Lucette
(*Annuaire Desfossés*, 1910, p. 528-529)

Société anonyme française définitivement constituée le 25 avril 1904, modifiée le 1er juin 1907. [...]

ADMINISTRATEURS

MM. [Henri] Portier, G[ustave] Dubar, J[oseph] Faure, H[enry] Heyndrickx, V[ictorien] Masure, R[aymond] Thillaye du Boullay.

	Bénéfices nets	Dividendes
1905	12.000	—
1906	1.231.000	25
1907	1.324.000	35
1908	1.618.000	40

Mines de La Lucette
(*Le Journal des finances*, 12 février 1910)

Les bruits les plus divers circulent au sujet du dividende de l'exercice 1909. Les uns prétendent qu'il pourrait être porté à 45 francs d'autres, au contraire, disent qu'il ne sera pas augmenté qu'il restera fixé à 40 fr. brut par action, comme en 1908.

La Lucette
(*Le Journal des finances*, 1^{er} avril 1910)

Malgré la grève de 1909, la Société a réalisé, un bénéfice supérieur à celui de 1908 : il atteint 1.729.754 francs contre 1.617.958 francs précédemment. Il est probable, devant cette légère augmentation, que le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée des actionnaires de relever le dividende. Il est question de le porter de 40 à 45 francs.

Lucette
(*Le Journal des finances*, 30 avril 1910)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des « Mines de La Lucette », s'est tenue le 25 avril.

Des comptes qui lui ont été soumis, il résulte que : les ventes de minerai et produits antimonieux se sont élevés à la somme de 1.311.490 fr. 18 ; celles de l'or et des produits aurifères, à la somme de 2 millions 709.384 fr. 47. Soit pour l'ensemble des produits de l'industrie, une somme totale de 4.020.874 francs 65.

Il y a lieu d'ajouter :

1° Divers revenus pour une somme de 60.367 04 ; 2° pour la mise en stocks, une somme de 166.306 55 ; soit un total de 4.247.548 fr. 24.

Les dépenses courantes, ordinaires et extraordinaires s'élèvent à. 1.936.907 fr. 01.

Les amortissements reçoivent 580.889 fr. 39 ; le solde net, 1.729.751 fr. 84, augmenté des 89.092 fr. 46 reportés de l'an dernier, permet la. distribution d'un dividende de 45 francs, qui seront payés contre remise du coupon numéro 4.

LA MÉTALLURGIE A L'EXPOSITION DE BRUXELLES
Société des mines de la Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 août 1910)

La Société des mines de la Lucette, dont nous avons déjà eu le plaisir de signaler les manifestations à diverses expositions, a adopté une méthode de vulgarisation qui nous semble parfaite. Elle ne se contente pas d'exposer ses produits, mais elle les encadre encore de notices en gros caractères, résumant en quelques lignes l'histoire de l'industrie qu'elle représente.

Il est vrai que son système n'est pas à la portée de tout le monde, car pour qu'il soit intéressant, il faut occuper dans une industrie une place prépondérante ; c'est le cas de la Lucette, dont la fabrication de l'antimoine représente la moitié de celle de la France et le quart de celle du monde entier.

Dans une vitrine centrale se trouvent des échantillons de minerai de quartz aurifères et des blocs de régule marqué HH, quelques flacons d'oxyde d'antimoine soluble, spécialité de la société, et du crudum. Le reste consiste en tableaux montrant les vues

des établissements de Le Genest avec la notice à laquelle nous faisons allusion plus haut.

Nous voyons que la Société des mines de la Lucette fait actuellement son exploitation par trois puits et à la profondeur maximum de 260 mètres ; un nouveau siège, Henri-Portier, du nom du président du conseil, est actuellement en fonçage. Il est à large section et sera destiné à ouvrir rapidement le gîte et à en assurer l'exploitation aux plus grandes profondeurs.

Actuellement, la société peut produire mensuellement 300 tonnes d'oxyde d'antimoine et 150 tonnes de régule de première qualité.

Enfin, des fours spéciaux ont été aménagés pour la fabrication du sulfure fondu dit « crudum ».

Nous ne rentrerons pas dans le détail des opérations métallurgiques de traitement du quartz aurifère réduit en poudre dans une batterie de vingt flèches. Nous rappellerons simplement que la vente des produits aurifères concentrés et autres a donné, en 1909, la somme de 2.709.384 francs.

La production d'antimoine est en progression continue et place la Société des mines de la Lucette bien au-dessus de n'importe quelle société similaire dans le monde entier.

L'occasion est trop rare pour les Français d'occuper dans la métallurgie des métaux une telle situation, pour que nous n'ayons pas plaisir à le rappeler de temps en temps, ne serait-ce que pour rappeler aux Américains qu'ils ne détiennent pas tous les records comme ils s'en vantent trop souvent.

Ayant obtenu les récompenses les plus hautes aux expositions précédentes, la Société des mines de la Lucette sera, cette fois, hors concours, son président étant membre du jury.

Les grosses pépites d'or à la Lucette
par Francis LAUR
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 janvier 1911)

Un événement d'une importance capitale pour les mines d'or françaises vient de survenir à la Lucette.

On a lu dans les journaux, que des ouvriers mineurs de la Lucette avaient été arrêtés pour vol de pépites et on indiquait un chiffre de 200.000 francs d'or environ, qui aurait été dérobé

Ce n'est pas — que la Lucette nous pardonne — ce vol de métal précieux qui nous a intéressé, mais bien la question de la découverte dans la mine, de poches d'or pouvant permettre un vol de cette importance.

Nous avons, en effet, au début de la découverte de l'or, visité avec M. Herrenschildt la partie superficielle des filons de la Lucette. Il y avait de l'or libre, certainement, mais à l'état d'exception et en toutes petites pépites microscopiques la plupart du temps.

Quand l'exploitation pour or a commencé, nous étions convaincus, que comme au Transvaal, cet or libre était superficiel,

En effet, au fur et à mesure que l'exploitation s'est approfondie, l'or libre n'a guère augmenté.

Nous étions donc convaincus que dans la partie supérieure des filons mispickélifères, l'or libre provenait d'une décomposition superficielle des arséniosulfures.

Tout à coup, on nous dit que des ouvriers ont volé des pépites pour des centaines de mille francs, au fond de la mine. Ce ne peut être que ce que nous appelons du gros or et non pas des petites pépites microscopiques comme nous les connaissons.

Ne voulant pas induire nos lecteurs, en erreur ni jeter dans le public des nouvelles de, nature à l'impressionner au point de vue financier, nous avons tenu à connaître de la

bouche de M. [Marcel] Biver, l'éminent directeur de la Lucette, homme froid et circonspect, la vérité sur ce fait inouï de l'arrivée subite en profondeur du gros or en grosses pépites.

Voici ce que nous a déclaré M. Biver :

« En effet, à la profondeur de 230 mètres dans le filon de stibine, il est apparu une veine très aurifère, un des morceaux saisi chez un des ouvriers, morceau de quartz à peine gros comme les deux poings, contenait 6.000 francs d'or — plus d'un kilogramme de métal pur ! — et nous n'avons pas pu découvrir encore tout le métal précieux emporté par les ouvriers. Actuellement, nous retirons des pépites avec des morceaux d'or fréquemment gros comme le doigt ; cela paraît localisé, jusqu'à présent, mais nous ignorons ce qui va se passer en poursuivant les travaux.

Ce qui nous a mis sur la trace des vols, c'est que nous nous apercevions depuis quelque temps, de grandes variations dans le tableau journalier des rendements des tables d'amalgamation. Ces rendements montaient subitement dans une seule journée, de plusieurs kilos d'or ; nous cherchions d'où cela pouvait provenir. ; était-ce de vols d'amalgame à de certains jours ? Nous avons su qu'il s'en commettait, mais nous avons mis des gendarmes auprès des tables.

Nous voyons maintenant que cela provenait des passages plus ou moins aurifères, dans le filon.

Les ouvriers avaient réussi, en salissant le front de taille, à dérober aux maîtres mineurs, la vue des pépites brillantes.

Ils s'étaient organisés méthodiquement ; un assez grand nombre d'affiliés visitaient, au moment où l'or était abondant, les fronts de taille à pépites et emportaient au jour, petit morceau par petit morceau, ce qui était très aurifère.

On n'est pas sûr que les voleurs aient vendu beaucoup de métal et on a saisi une partie importante de l'or dérobé. Nous ne savons encore s'il y a eu des ventes. » Telles sont les déclarations de M. Biver.

*
* *

Conclusion. Nous voici en présence d'un fait très suggestif. L'or natif en profondeur, peut devenir abondant dans les mines françaises.

Ce n'est pas un accident.

Ainsi se trouve vérifiée une loi que nous avons l'intention d'indiquer dans la communication que nous devons faire à l'*Industrie minière*, sur les quartz aurifères français : L'or augmente en profondeur en France.

Cela ouvre à l'industrie aurifère de notre pays, on l'avouera, de grands horizons et nous sommes heureux d'avoir pu donner quelques détails précis à ceux qui ont fait les 39 à 40 demandes de concessions qui attendent au ministère le décret présidentiel, et poursuivi sur 70 à 80 périmètres des recherches coûteuses.

Puisse M. Puech comprendre que, contrairement à ce que proclame le fonctionnaire que nous appelons entre nous « l'ennemi des mines », il y a de vraies mines d'or en France et qu'on peut les concéder hardiment.

LA LUCETTE
(Le Journal des finances, 22 avril 1911)

Lucette vient de s'avancer à 1.019 francs et cependant les résultats de l'exercice 1910 sont plutôt décevants. Les ventes de minerai d'or sont en diminution puisqu'ils passent de 2 millions 709.384 francs en 1909 à 2.439.331 francs. Les dépenses se sont

accrues, mais, heureusement, l'augmentation des produits antimonieux ont donné francs au lieu de 1.311.490 francs. Finalement, le bénéfice net se chiffre à 1.662.971 francs contre 1.729.751 francs.

Dans ces conditions, on ne peut espérer un dividende supérieur à celui de 1909, c'est-à-dire à 45 francs.

La brillante situation financière de la Compagnie et l'importance des amortissements effectués permettraient au conseil d'augmenter ce dividende, mais en raison de la prudence bien connue des administrateurs il serait superflu d'y compter.

Dans tous les cas, l'effet de la constitution du Syndicat des producteurs d'antimoine se fait déjà sentir, les cours du métal se relèvent sensiblement et Lucette étant une grosse productrice d'antimoine, il y a gros à parier que la société pourra se montrer plus généreuse l'an prochain.

Société des mines de la Lucette
Extraits du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale du 29 avril
1911
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 juin 1911)

Nos efforts se sont plus particulièrement portés sur les Travaux préparatoires de l'ouverture de l'exploitation profonde de notre gisement et nous avons poursuivi activement le programme que vous connaissez de la création du nouveau siège d'extraction H. Portier.

Le puits a été normalement foncé et boisé jusqu'à 260 m., niveau où est maintenant établie la première recette principale du travers-bancs, qui relie aux traçages actuels les plus profonds du filon Georges. Son armement a subi un retard de quelques mois par la faute des constructeurs. Dans l'expectative de son achèvement, imminente aujourd'hui, nous avons ralenti l'enfoncement de nos exploitations dans la zone de plus riche minéralisation, étendant nos abattages plus loin vers le sud, dans les niveaux supérieurs du filon Georges. Il nous a fallu naturellement, dans ces conditions, abattre un tonnage plus important de tout venant (63.395 t. au lieu de 53.076 t.), pour réaliser une valeur globale de produits marchands peu supérieure à celle des ventes de 1910 : il est bon de noter cependant que la diminution du prix de l'antimoine a aussi réduit le taux des ventes réalisées.

L'ouverture profonde de la mine va maintenant reprendre toute son activité, et nous espérons pouvoir constituer désormais une avance plus importante des traçages inférieurs préparatoires.

En ce qui concerne l'état général de la mine, nous pouvons dire que nous n'avons pas observé de grands changements en plus ou en moins de la valeur du gîte dans les développements exécutés ; nous avons bien rencontré quelques zones d'enrichissement en or libre remarquables, nécessitant même une surveillance très étroite et difficile des chantiers, mais pas assez étendues pour avoir une grande influence sur le bilan général de notre exploitation aurifère.

Le développement de notre installation de perforation mécanique a été poursuivi sans interruption, et nous n'avons plus à l'heure actuelle aucun chantier marchant à la main ; l'installation du nouveau siège H. Portier prévoit actuellement 4 compresseurs de 82 HP, au lieu des deux unités qui fonctionnent aujourd'hui. Cela nous permettra de diminuer l'importance du poste de nuit et d'améliorer les diverses conditions de notre exploitation.

Les travaux de recherches (18.874 fr. 65 c), plus importants que l'an dernier, ont été encore un peu étroits à notre gré et confinés à l'exploration des régions immédiatement voisines de notre exploitation du filon Georges. Leurs dépenses ont été entièrement amorties à l'actif de notre bilan, suivant notre pratique habituelle, et, sans la pénurie de main-d'œuvre ouvrière, augmentée par l'importance de nos travaux neufs, nous aurions cherché à élargir le programme de ces recherches.

*
* *

En ce qui concerne notre usine d'antimoine, nous pouvons encore enregistrer les meilleurs résultats de fabrication ; il n'y a qu'à lire l'évaluation des ventes de produits antimonieux de 1910 (1.600.939 fr. 09) et à la comparer à celle de 1909 (1.311.490 fr. 18) pour estimer le développement de notre fabrication ; les cours moyens du régule ont cependant encore fléchi de liv. st. 1 environ par rapport à ceux de 1909.

Nos marques de métal et d'oxyde continuent à être de plus en plus appréciées sur le marché, et l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles, où nous avons été classés hors concours, est venue consacrer à nouveau les récompenses que nos produits avaient obtenus dans les expositions précédentes.

L'usine d'antimoine, telle au moins que nous en avons conçu et projeté le gros œuvre, a été à peu près achevée fin février 1910. Malheureusement, un incendie, prenant naissance la nuit dans un petit dépôt de charbon de bois et aidé par un vent violent, en détruisait deux travées le 30 juin. Les services organisés et le dévouement des employés et ouvriers ont permis de se rendre rapidement maître des flammes ; les dommages matériels ont été couverts par les assurances, et les reconstructions ont été aussitôt entreprises avec quelques améliorations pour empêcher le retour de pareils accidents ; mais le sinistre n'en a pas moins eu comme conséquence un chômage de plus de deux mois pour un quart de l'usine et de quelques jours même pour l'ensemble de notre installation métallurgique par suite de la destruction de canalisations électriques.

*
* *

Le chiffre de notre vente d'or, 2.439.331 fr. 26 c, contrairement à celui de notre vente de produits antimonieux, apparaît en fléchissement : nous vous en avons dit la cause principale, c'est-à-dire le ralentissement de l'enfoncement de l'exploitation en zone riche auro-antimonieuse. Le bocardage de quartz aux 20 flèches du moulin à or nous a, au contraire, donné les meilleurs résultats, et nous n'hésitons pas, en face des stocks de quartz sur le carreau et à la vue dans la mine, à installer encore 10 nouvelles flèches en 1911, avec le complément d'atelier de concentration correspondant. Cette addition nous permettra de traiter les minerais à plus basse teneur que nous avons dû négliger jusqu'à ce jour.

*
* *

Vous remarquerez que le montant des dépenses industrielles au débit du compte de profits et pertes s'élève à 1.984.684 fr. 72 c. contre 1.824.624. fr. 91 c. en 1909 ; cette augmentation a été largement compensée par la plus grande intensité des opérations minières, métallurgiques et commerciales. Ainsi se poursuit d'une manière

continue l'amélioration de nos prix de revient industriels et le progrès parallèle des conditions de la mise en valeur de nos richesses minérales.

Le solde créditeur de nos comptes de Profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1910, après amortissements de 600.039 fr. 60 c., apparaît encore de 1 662.971 fr. 63 c., c'est-à-dire assez voisin du chiffre de l'année précédente.

*
* * *

Pour terminer, nous tenons à vous signaler l'accroissement constant des charges fiscales et impôts divers, que nous vous avons déjà fait entrevoir l'an dernier : leur montant global s'élève à 194 815 fr. 55 c, sur lesquels la redevance minière seule rentre pour 78.000 fr. Le taux de cette dernière serait prochainement encore très grossi, si nous ne parvenions pas à faire valoir la légitime prétention de continuer à être taxés par évaluation administrative, au lieu d'être soumis à la redevance forfaitaire sur le dividende comme le fisc semble vouloir le requérir aujourd'hui en se basant sur une interprétation erronée de la législation nouvelle. Notre société a fait, en effet, des opérations métallurgiques considérables et tout à fait indépendantes de ses opérations minières.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère du commerce et de l'industrie

(Journal officiel de la République française, 23 octobre 1911, p. 8480)

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 26 octobre 1911)

Chevalier

Portier (*Henri-René-Jules*), président du conseil d'administration de la Société des mines de la Lucette à Paris. Membre du jury à l'exposition de Bruxelles (classe 63) ; 32 ans de services.

NÉCROLOGIE

M. Henri Herrenschmidt

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 6 novembre 1911)

Nous apprenons la mort de M. Henri Herrenschmidt, l'ingénieur métallurgiste bien connu, décédé à Vitré dans sa 64^e année.

Henri Herrenschmidt fut un prospecteur remarquable et un excellent chimiste. Il voyagea beaucoup, dirigea pendant longtemps une grande exploitation aurifère en Australie, puis finalement vint mettre en valeur le beau gisement d'antimoine de La Lucette, dans la Mayenne. Il eut par la suite des démêlés et des procès avec la Société nouvelle de La Lucette qui se substitua à l'ancienne société qu'il dirigeait et dont la marque d'antimoine H. H. rappelle encore le nom d'Henri Herrenschmidt. Il pensait avoir droit au titre d'inventeur de l'or dans la Mayenne et ne perdait pas une occasion de défendre cette juste prétention.

Herrenschmidt était un type de chimiste très original, ses découvertes et ses méthodes étaient discutées, mais amis et ennemis se mettaient cependant d'accord pour reconnaître qu'il avait fait faire un pas décisif, en France à l'industrie de l'antimoine.

Société anonyme de redevances minières et de participations
Nouvelles des mines d'or françaises
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1911)

Nous trouvons dans le rapport de la Société de Redevances minières et de participations quelques renseignements intéressants sur la marche actuelle de plusieurs affaires minières.

Cette société a comme fond de portefeuille des actions de la Lucette. Le rapport s'exprime ainsi à son sujet avant d'examiner les autres affaires dans lesquelles la Société est intéressée :

« Bien que la baisse de l'antimoine, que l'on considérait déjà l'an dernier comme excessive, se soit accentuée, l'exercice en cours doit se poursuivre favorablement grâce à la puissance des nouvelles installations de la société et à l'importance de sa production aurifère. Au moment où la plupart des métaux donnent des signes de réveil et voient leurs cours progresser, il est permis d'espérer que l'antimoine ne restera pas à l'écart de ce mouvement. Des tentatives d'entente entre les producteurs pour le maintien des prix ont échoué mais la question est de nouveau à l'ordre du jour. De toutes façons, la Société de La Lucette bénéficie d'une situation privilégiée et, en agrandissant encore ses usines, elle s'est mise à même d'augmenter sa production d'oxyde dont la vente est facilitée par la faveur avec laquelle la marque de la société est accueillie sur les marchés.

.....
En dehors de nos intérêts dans la Société des mines d'or de La Lucette nous fractionnons nos participations de façon à réduire les risques au minimum.

.....

LA LUCETTE
(*Le Journal des finances*, 13 janvier 1912)

[...] Les bénéfices nets de 1910 ont subi, il est vrai, une légère diminution, mais pour une cause tout accidentelle : un arrêt d'un mois dans la marche de l'usine à la suite d'un incendie qui s'est produit dans le courant de juin 1910.

Il y a tout lieu de croire que les bénéfices de 1911 accuseront une nouvelle plus-value ; la période des grands travaux étant terminée, les amortissements n'ont plus besoin d'être dotés aussi généreusement que précédemment.

D'autre part, le Syndicat des producteurs d'antimoine a fixé le prix de vente du métal à £30 contre £ 25 et £ 28 en 1910. Enfin, des découvertes intéressantes ont été faites dans les minerais aurifères.

Si l'on considère, aussi, que la situation financière de la société est très satisfaisante, puisque le fonds de roulement atteint 3.658.383 fr. pour un capital de 3.150.000 fr., on voit que les cours actuels sont assez injustifiés et que les actions de La Lucette sont susceptibles de progresser.

La Lucette
(*Le Journal des finances*, 16 mars 1912)

D'après certains bruits, un groupe d'actionnaires aurait l'intention, à la prochaine assemblée générale, de demander au conseil quelles sont ses prévisions relativement à la durée de la mine. Il est de fait que c'est un point important sur lequel le conseil ne s'est jamais expliqué.

Société nouvelle des Mines de La Lucette
(*Le Recueil des assemblées générales*, 4 avril 1912)

Actions de 100 fr. — 4 mai : 542 fr.

L'assemblée générale a eu lieu le 29 avril.

Les résultats de l'exercice 1911, qui lui ont été soumis, sont moins satisfaisants que ceux des années précédentes.

Des causes diverses sont venues entraver l'essor de la société : le retard considérable du nouveau siège central d'exploitation, l'échec du Comptoir de l'antimoine et la chute consécutive et continue des prix de vente. Il en est résulté pour la société un manque à gagner important et de lourdes charges supplémentaires.

Le bénéfice de l'exercice écoulé s'établit, avant amortissement, à 1.440.384 fr. 37 contre 2.263.011 fr. 23 en 1910.

Après dotation des amortissements, qui ont reçu 680.201 83 contre 600.039 60, le bénéfice net ressort à 760.182 54 contre 1.662.971 63 en 1910.

Par suite de cette diminution sensible de bénéfices, l'assemblée a décidé de ramener le dividende des actions de 45 fr. à 22,50.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 15 mai prochain, contre remise du coupon n° 6, et à raison de 21,60 net par action nominative et 19,25 net par action au porteur.

Mines de La Lucette
(*Le Journal des finances*, 27 avril 1912)

Les résultats obtenus en 1911 ont été moins satisfaisants que ceux de 1910 ; les bénéfices nets ne s'élèvent plus, en effet, qu'à 760.180 francs au lieu de 1.662.971 francs pour l'année précédente, en diminution de 902.791 francs.

Les produits bruts ont été de 3.855.550 fr., contre 4.367.015 francs précédemment, en recul de 511.465 francs. Par contre, les charges ont progressé sensiblement, passant de 2.704.043 francs à 3.095.368 francs, en avance de 391.325 francs.

La diminution des produits est due à la mauvaise tenue des cours de l'antimoine, ainsi qu'au retard apporté dans la livraison du matériel pour l'exploitation du nouveau puits.

On ne connaît pas encore la répartition qui sera proposée à la prochaine réunion des actionnaires convoquée pour, le 29 courant ; rappelons seulement que pour 1910, le dividende avait été de 45 fr. par action. Il est probable que pour 1911, le montant de la rémunération aux actions sera très fortement réduit

Société nouvelle des mines de La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 mai 1912)

L'assemblée du 29 avril a approuvé la répartition d'un dividende de 22 fr. 50 contre 25 fr. l'an dernier, le solde du compte de profits et pertes, après amortissement, de 680.201 fr. 83. n'étant plus, cette année-ci, que de 700.182 h: 54, contre 1.417.000 en 1910.

Cette situation est due au retard considérable de l'installation du nouveau siège central d'exploitation et à la chute des prix consécutive de l'échec du Comptoir de l'antimoine.

« Nous devons vous dire, lit-on dans le rapport, que les travaux de reconnaissance et préparations d'exploitation que nous avons pu effectuer depuis l'équipement du nouveau puits nous font craindre une diminution de la richesse du filon dans une zone sur laquelle nous comptons plus particulièrement ; mais il serait prématuré d'envisager d'une façon trop pessimiste cette modification du gisement que nous espérons momentanée : nous ne pourrions être fixés qu'après un plus grand développement des travaux aux étages 300 mètres et 320 mètres. »

La Lucette et les mines de Nades
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 juin 1912)

La Société de La Lucette serait sur le point de lever l'option qu'elle a prise sur la concession d'antimoine aurifère de Nades, qui appartient à la Société minière de Nades, elle-même placée sous le contrôle de la Société des mines d'or françaises (ancienne Compagnie des mines d'or d'Auvergne).

La Lucette a une particulière compétence en matière de stibine aurifère puisque c'est ce minerai qu'elle exploite au Genest. Il est donc naturel que cette société cherche à agrandir son domaine minier dans cette voie.

Qu'y a-t-il exactement à la mine de Nades (Allier) qui comprend 90 hectares de concession ? Voici comment s'exprimait Je dernier rapport à l'assemblée générale :

« La Société minière de Nades est encore dans une période de recherches coûteuses et les cours très bas du minerai d'antimoine nous ont déterminés à continuer la mise en exploitation de la mine, plutôt qu'à procéder à des extractions de minerai pour une vente qui serait peu rémunératrice, bien que la présence de l'or ait été constatée dans notre minerai, à ses teneurs qui se sont élevées jusqu'à 12 grammes sur 50 tonnes de minerai vendu à la Société Brioude-Auvergne ».

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MINES DE LA LUCETTE⁸
Assemblée générale ordinaire du 29 avril 1912
(*Le Recueil des assemblées générales*, 4 juillet 1912)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

⁸ Société anonyme constituée en 1904 pour une durée de 95 années.

Capital : 3.150.000 francs, divisé en 31.500 actions de 100 francs, entièrement libérées, inscrites à la Cote du syndicat des banquiers en valeurs au comptant.

Le capital a été porté de 2.250.000 francs à 3.150.000 francs par décision de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} juin 1907, au moyen de la création de 9.000 actions nouvelles de 100 fr., sur lesquelles 2.500 ont servi à racheter les redevances et parts dans les bénéfices, et les 6.500 autres ont été émises contre espèces à 800 francs chacune.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve ; 5 % au montant libéré des actions ; prélèvement, jusqu'à concurrence de 30 % des bénéfices, d'une somme destinée à l'amortissement du fonds social ou à la création d'un fonds de prévoyance. Sur le solde : 95 % à titre de dividende aux actions, et 5 % au conseil.

MM. [Henri] Portier, président ; G. Dubar, J. Faure, H. Heyndrickx, V. Masure, R. Thillaye du Boullay.

Avocat-conseil : M. A. Houdoy.

Direction et services techniques : MM. M. Biver, ingénieur délégué à Paris ; E. Normandin, directeur, à Le Genest (Mayenne).

Commissaires : MM. A. Petitjean, L. Delesalle.

Siège social : à Paris, 4, rue de Rome.

Mines et usines : Le Genest (Mayenne).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Conformément à l'article 36 des statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre les comptes de l'exercice 1911, votre septième exercice social.

Les résultats généraux de cette année sont malheureusement moins satisfaisants que ceux des précédents exercices et sont loin de nous permettre de vous proposer le maintien du dernier dividende. Des causes diverses sont venues entraver l'essor de votre société ; le retard considérable du nouveau siège central d'exploitation, l'échec du « Comptoir de l'antimoine » et la chute consécutive et continue des prix de vente. Comme nous allons vous l'expliquer, il en est résulté pour nous un manque à gagner important et de lourdes charges supplémentaires.

MINE

Travaux préparatoires. — Les travaux préparatoires de l'ouverture de l'exploitation profonde ont été ralentis par le retard des installations du nouveau puits auquel nous venons de faire allusion, et c'est certainement là la cause principale de l'infériorité des résultats de l'exercice écoulé. Ainsi que nous vous le disions dans notre précédent rapport, le fonçage avait dû être arrêté provisoirement jusqu'à l'achèvement de l'armement du puits. Il n'a pu être repris qu'en novembre, et, quoique organisé maintenant avec des moyens définitifs qui nous donnent enfin toute satisfaction, il n'avait atteint que la profondeur de 300 m. 40 au 31 décembre.

Ce fonçage va maintenant nous éclairer rapidement, et nous permettre d'obtenir en peu de temps une sérieuse avance des traçages à de plus grandes profondeurs.

Exploitation. — Faute de pouvoir nous servir de ce nouveau puits, nous avons dû, dans le courant de cet exercice, user de moyens provisoires pour exploiter au-dessous de l'étage de 200 mètres ; les minerais ont dû être relevés jusqu'à ce niveau par des puits intérieurs et plans inclinés. Ce mode d'exploitation a forcément alourdi nos charges de mine. D'autre part, en raison même du caractère provisoire de ces moyens d'exploitation, nous avons essayé naturellement de reporter la plus grande proportion de nos abattages aux niveaux supérieurs, où des zones de minéralisation moins riches avaient été laissées : d'où également chute de la teneur moyenne des minerais qui ont servi à l'alimentation des usines de traitement, soit pour antimoine, soit pour or.

Pour ces mêmes raisons, la mine n'a pu livrer aux usines qu'une quantité de tout-venant de 60.533 tonnes, inférieure au tonnage de l'exercice précédent (65.395 tonnes), tandis qu'un cube plus important de stériles a été abattu et mis aux remblais.

Il nous reste à espérer que la rapidité maintenant assurée de nos développements miniers et l'organisation définitive de notre exploitation nous permettront de rentrer dans une période de résultats normaux ; mais ce desideratum ne pourra être atteint que si l'ouverture des niveaux profonds continue à déceler une minéralisation équivalente à celle que le gîte nous a donnée jusqu'ici.

Nous devons vous dire que les travaux de reconnaissance et préparations d'exploitation que nous avons pu effectuer depuis l'équipement du nouveau puits nous

font craindre une diminution de la richesse du filon dans une zone sur laquelle nous comptons plus particulièrement ; mais il serait prématuré d'envisager d'une façon trop pessimiste cette modification du gisement que nous espérons momentanée ; nous ne pourrions être fixés qu'après un plus grand développement des travaux aux étages 300 mètres et 320 mètres.

La perforation mécanique est complètement installée et centralisée depuis la fin de l'exercice au puits H. Portier; elle rend maintenant les meilleurs services, mais nous a coûté jusqu'ici beaucoup d'essais de mise au point pour le choix d'un outillage complètement approprié à la nature de nos terrains très durs.

Recherches. — Le montant élevé de nos Travaux de recherches (53.427 fr. 64), qui ont été complètement amortis conformément à notre habitude, et le programme encore plus étendu que nous envisageons pour le prochain exercice suffit à prouver le souci constant et méthodique que nous avons d'explorer notre gisement et l'ensemble de notre concession.

Nous n'avons néanmoins dans le courant de cette année fait aucune découverte intéressante.

USINE D'ANTIMOINE

Notre usine d'antimoine est aujourd'hui complètement terminée et représente un tout complet avec ses neuf fours à oxyde et ses quatre fours à régule. Nous y avons apporté un nombre important de perfectionnements nouveaux et sommes à même aujourd'hui de traiter économiquement nos diverses catégories de minerais.

Si le chiffre des ventes des produits antimoniens, qui ressort au crédit de notre compte Profits et Pertes à 1 million 358.427 fr. 57, est inférieur à celui de l'an dernier, 1.600.939 fr. 09, cela tient seulement à deux causes : d'une part la chute des prix de réalisation, et d'autre part une mise en stock d'une assez importante quantité de produits résultant du resserrement des ventes par le « Comptoir ».

Le cours moyen du régule bien apparemment s'est relevé pour 1911 de 8 shillings ; mais nous n'avons pas pu avoir le bénéfice de cette amélioration qui n'a guère été que nominale et n'a eu que la durée de l'existence du « Comptoir », pendant laquelle les ventes ont été presque nulles, tandis que les importants marchés que nous avons dû passer à la rupture de l'entente n'ont pu être assurés qu'à des prix bas.

Nous avons participé, en 1911, à l'Exposition Internationale de Turin, et nos produits y ont obtenu le même succès que nous avons rencontré précédemment à Londres, Nancy et Bruxelles. Notre palmarès s'est enrichi d'un nouveau Grand Prix, la plus haute des récompenses décernées.

Notre marque, de plus en plus appréciée et répandue sur le marché mondial, y a trouvé là une nouvelle consécration.

Pour assurer l'écoulement des-minerais enrichis d'antimoine, dont notre usine, si puissante qu'elle soit, n'a pas été en état d'assurer la transformation régulière, nous avons pensé devoir conclure une entente avec une importante usine de Barcelone, dont nous étions depuis longtemps les fournisseurs. Cette entente, faite sur la base d'un contrat de traitement à façon, nous assure l'exclusivité de l'alimentation de cette usine ; elle nous permet à la fois d'en acquérir et développer la clientèle et de nous ouvrir des zones de pénétration nouvelle.

MOULIN À OR

Ainsi que nous l'avons fait pressentir l'an dernier, nous avons ajouté dix flèches nouvelles à notre usine de bocardage de minerais aurifères. Cette installation, avec le complément d'ateliers de concentration correspondant, a été achevée seulement en novembre et n'a pu encore donner des résultats pour l'exercice écoulé.

Le chiffre de nos ventes d'or de 2.092.317 fr. 77 accuse une diminution importante par rapport à l'exercice antérieur (2.439.331 fr. 26), quoique le tonnage traité ait été

légèrement supérieur. Cela tient principalement, comme pour l'usine d'antimoine, à la qualité des produits livrés par la mine et abattus dans les zones moins riches des niveaux supérieurs et à une créance douteuse sur ventes de scories aurifères que nous avons cru prudent d'amortir.

Le montant des Dépenses industrielles au débit du Compte de Profits et Pertes de 1911 {2287.662 fr. 59} est très accru par rapport au chiffre correspondant de 1910 (1.984.684 fr. 72) ; cette augmentation résulte des conditions générales de notre mine et des charges ouvrières et fiscales toujours croissantes; le prix de revient de nos usines métallurgiques a été, au contraire, en nouvelle amélioration.

Le solde de notre Compte de Profits et Pertes, arrêté au 31 décembre 1911, après amortissement de 680.201 fr. 83, n'est plus, cette année-ci, que de 760.182 fr. 54.

Les Travaux neufs (immobilisations industrielles) ont été poussés avec la plus grande activité, ainsi que le montre le gros chiffre de la dépense correspondante, 793.887 fr. 80.

Il nous reste encore quelques règlements à effectuer aux constructeurs ; mais nous avons achevé pour la plus grande partie notre programme d'installations minières, métallurgiques et ouvrières.

En parallèle avec le chiffre considérable des travaux neufs que nous venons de vous signaler, nous devons insister sur le total élevé des Amortissements que nous avons cru devoir pratiquer en 1911 et qui dépasse celui de toutes les années précédentes. Malgré les moindres résultats de l'exercice, nous n'avons pas cru devoir changer les bases de l'établissement de son calcul qui, comme vous le savez, comprennent 20 % de toutes nos installations de premier établissement et la totalité de nos travaux de recherches.

Nous sommes convaincus que vous approuverez ce mode de procéder.

La trésorerie de notre société s'est trouvée naturellement atteinte par les résultats de l'exploitation et les grandes dépenses d'immobilisation. Nos disponibilités atteignent le chiffre de 1.095.698 fr. 17, contre un passif exigible (créancier divers) de 500.759 fr. 15.

L'ensemble de nos charges fiscales et impôts divers ne cesse de s'accroître et s'élève à 214.410 fr. 32.

Ainsi que nous en exprimons l'appréhension à l'assemblée générale de l'an dernier et malgré nos protestations, nous avons été mis en demeure de régler la redevance minière annuelle sur la base de la taxation forfaitaire sur le dividende ; le montant annuel de notre redevance minière s'est élevé à 103.045 fr. 80 contre 78.000 francs précédemment ; nous sommes en instance devant les Tribunaux compétents pour obtenir la rectification de cette perception abusive.

BILAN ET COMPTÉ DE PROFITS ET PERTES

.....

NOTE LUE À L'ASSEMBLEE GENERALE PAR M. PORTIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Bien qu'il s'agisse de travaux récents relatifs à l'exercice 1912, votre conseil estime qu'il est de son devoir de vous donner dès maintenant quelques indications au sujet de modifications dans l'allure de notre filon principal Georges, au-dessous de l'étage 300 mètres et que ces travaux ont mis en évidence.

Au nord, ce filon a toujours été arrêté par une faille d'environ 70° d'inclinaison amenant des terrains schisteux.

Au-dessous de 260 mètres, cette faille s'infléchit brusquement avec une inclinaison de 30° à 35°, ainsi que nous l'a montré l'allongement de la galerie nord à 280 mètres

qui a rencontré ces schistes environ 18 mètres avant le point normal où nous les attendions.

La rencontre de ces mêmes schistes à 320 mètres dans notre nouveau puits, alors que nous ne pensions les rencontrer qu'à une profondeur bien plus grande, nous a confirmé la modification de l'inclinaison de la faille.

Notre exploitation se trouvera donc de toute façon reportée rapidement très au sud de notre nouveau puits, ce qui ne sera pas sans influencer la rapidité du développement et de l'exploitation du filon.

Mais en même temps, votre conseil n'est pas sans être préoccupé de la répercussion de cette inflexion de la faille sur la minéralisation de notre filon. Jusqu'alors, l'inclinaison de 70° n'avait eu aucune influence sur les colonnes de minéralisation riche qui ont suivi sensiblement cette même inclinaison. Ce n'est que par le développement du niveau 320 mètres que nous aurons une première indication ; actuellement, l'avancement de la galerie n'a encore qu'une quinzaine de mètres.

Comme antimoine, nos derniers étages 280 mètres et 300 mètres sont beaucoup moins riches, mais nous ne pensons pas pouvoir attribuer ce changement à l'influence de l'inclinaison de la faille : la forme généralement lenticulaire et le peu de profondeur des gisements de stibine suffisent pour l'expliquer ; par contre, comme quartz aurifère, ces étages de 280 et 300 mètres, les derniers tracés, ont une minéralisation aussi satisfaisante que dans nos plus beaux niveaux supérieurs.

Ainsi que nous vous le disions dans notre rapport, nous développons autant que possible nos travaux de recherche.

Nous avons recoupé, le 11 avril, à la profondeur de 200 mètres et à 100 mètres à l'est du filon Georges, un filon de quartz avec mouches de stibine que nous avons suivi jusqu'ici sur une huitaine de mètres et qui nous laisse espérer de trouver, sinon à ce niveau, du moins à un niveau supérieur, des lentilles de stibine exploitables avec teneur aurifère. C'est en tout cas l'indication que, de ce côté, nos terrains continuent à se montrer minéralisés et que nous pouvons espérer y rencontrer encore d'autres filons.

Société de redevances minières et de participations*
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 novembre 1912)

[...] la société a une participation importante dans les mines d'or de La Lucette dont la baisse des actions et la réduction de moitié du dividende ont influé l'exercice social.
[...]

Mines de La Lucette
(*Le Capitaliste*, 19 décembre 1912)

Les bénéfices depuis quelque temps diminuent sensiblement. Cette réduction est attribuée au fléchissement du rendement de la mine en or, le filon principal étant arrêté par une faille de sorte qu'il n'est plus facile de le suivre. Le bruit a couru ces jours derniers que les travaux de recherches auraient donné, à ce point de vue, des résultats intéressants, mais il est sans fondement. Par contre, la société est actuellement en négociation en vue de la reprise des gisements antimonieux de Méria, en Corse.

Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers

en valeurs au comptant près la Bourse de Paris, 1913

S.N. Mines de la Lucette (571-574)
H[enri] Portier, pdt ; G[ustave] Dubar, J[oseph] Faure, H[enry] Heindrickx, V[ictorien]
Masure, R[aymond] Thillaye du Boullay.
Comm. : A. Petitjean, L. Delesalle.

Mines de La Lucette
(*Le Capitaliste*, 6 février 1913)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 février 1913)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 1912, la société ne répartira aucun dividende aux actions, alors que pour 1911 elle avait distribué 22 fr. 50.

LA LUCETTE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 février 1913)

Les actions des Mines de La Lucette ont perdu depuis un an un terrain considérable. Au commencement de 1912, elles se négociaient à 850 francs, en mars elles n'étaient déjà plus qu'à 615 francs, en mai à 574 francs, en septembre à 350 francs. En janvier 1913, elles s'effondraient à 155 francs pour reprendre à 255. Elles peuvent actuellement s'obtenir aux environs de 200 francs.

Cette chute profonde a d'abord été provoquée par les bruits de réduction de dividende, bruits confirmés d'ailleurs par la suite, la répartition ayant été ramenée de 45 francs à 22 fr. 50 en raison de la forte régression des bénéfices de 1911, qui n'avaient atteint que 760.182 francs, contre 1.662.971 francs en 1910.

En outre, le rapport du conseil n'était pas des plus optimistes. Les travaux de reconnaissance, y était-il déclaré, faisaient redouter une diminution de la richesse du filon dans une zone sur laquelle on comptait plus particulièrement.

Actuellement, on prétend que ce filon est arrêté par une faille ce qui fait craindre qu'il ne se poursuive pas plus avant.

Il est certain que ce fait, s'il est vérifié, serait des plus fâcheux pour les actionnaires de La Lucette.

On peut, en tout cas, trouver regrettable que le conseil d'administration ne fasse aucune communication en dehors de son rapport annuel aux actionnaires dont l'assemblée ne se tient qu'en avril. La question est cependant d'importance pour eux et comment s'étonner dans ces conditions des ventes incessantes effectuées par les porteurs inquiets, à juste titre, de ces bruits défavorables ?

Nous croyons en tout cas qu'ils ne doivent guère se faire d'illusions au sujet de la distribution d'un dividende pour l'exercice 1912. On dit bien que les résultats obtenus par la Société ont été satisfaisants, mais il est vraisemblable et ce ne serait d'ailleurs que le fait d'une sage politique, que le conseil préférera garder la totalité de ses disponibilités jusqu'à ce qu'aucun doute ne soit plus permis sur les résultats des travaux en profondeur.

Mines de La Lucette
(*Le Capitaliste*, 31 juillet 1913)

Une société anonyme dite Société des mines du Colombier, vient d'être constituée, au capital de 1.100.000 fr., dans le but de solliciter et d'exploiter toutes concessions minières, et de mettre en valeur notamment une mine d'antimoine et métaux connexes située dans le département du Puy-de-Dôme, canton de Rochefort-Montagne.

La Société nouvelle des mines de La Lucette figure au nombre des fondateurs et recevra pour son concours 1.370 actions d'apport sur les 11.000 actions de 100 fr. formant le capital, ainsi que 1.600 parts de fondateur sur un total de 3.500 parts créées par l'acte constitutif.

Société des mines du Colombier
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 31 juillet 1913)

Société au capital de 1.100.000 fr., divisé en 11.000 actions de 100 fr. dont 3.370 d'apport attribuées à MM. Hattu, Duran, Lassalle, aux mines de la Lucette et aux mines de Meria, avec les 3.500 parts de fondateurs créées. — Siège social à Paris, 4, rue, de Rome. Conseil d'administration : MM. [Henri] Portier, Moulin, Duran, [Marcel] Biver, [Henry] Heyndrickx et [Victorien] Masure.

MAYENNE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 octobre 1913)
(*Le Capitaliste*, 16 octobre 1913)

La Lucette. — On annonce que les travaux miniers proprement dits sont arrêtés à La Lucette. Le puits a été fermé le 27 septembre et les mineurs congédiés. Seule l'usine d'antimoine et le moulin à or restent en activité pour traiter les minerais sur carreau et les schlamms.

La société porte ses efforts sur des recherches dans d'autres concessions ou sur des filiales comme les Mines du Colombier.

DIVERSIFICATION EN ESPAGNE

MINES DE LA LUCETTE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 novembre 1913)

Le conseil d'administration des Mines de La Lucette communique les renseignements suivants sur la situation de l'affaire au 31 octobre 1913 :

Mine. — Les travaux d'exploitation miniers proprement dits ont été arrêtés dans le courant du mois d'octobre ainsi qu'il était prévu, et les travaux dans la concession vont porter désormais sur les recherches de surface.

Usines du Genest. — La marche des usines d'antimoine et d'or est assurée maintenant par nos importants stocks.

Usine de Barcelone. — Nous avons actuellement sur le carreau des approvisionnements de minerais pour l'alimentation de cette usine pendant l'exercice prochain.

Recherches en Bretagne. — Nous avons mis en communication avec le jour, par une galerie de niveau, les travaux que nous avons exécutés à la base du puits de 16 m. où nous avons suivi une zone de bonne minéralisation en stibine sur une longueur d'une trentaine de mètres environ. Nous continuons nos travaux, espérant rencontrer une nouvelle colonne minéralisée. Nous pensons que ces recherches pourront justifier bientôt une demande en concession.

Recherches de Nades [Allier]. — Nous avons reconnu au niveau 73 mètres sud, une masse bien minéralisée dont nous pourrions diriger les produits sur nos usines du Genest. Au niveau de 48 mètres, nous avons installé la perforation mécanique afin de pousser avec activité nos recherches vers le nord, au-dessous d'une région d'anciens travaux d'exploitation intéressants que nous atteindrons prochainement.

Société anonyme des Mines du Colombier. — Cette société continue à poursuivre ses démarches en vue de l'obtention de la concession des mines du Colombier dans le plus bref délai.

Les recherches de mines d'or en France
Où en est-on ?
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 décembre 1913)

[...] On sait au surplus que La Lucette a fermé ses mines, le filon étant épuisé. [...]

Mines de la Lucette
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 mars 1914)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue cet après-midi sous la présidence de M. Portier, président du conseil d'administration, assisté de MM. Zurlinden et Thillaye du Boullay, scrutateurs, et de M. Saffrey, secrétaire. 11.461 actions étaient présentes ou représentées.

Lecture est donnée des rapports du conseil d'ad' administration et des commissaires des comptes.

LA DISCUSSION

Un actionnaire estime que le conseil d'administration se désintéresse actuellement de l'affaire, et en voit la preuve dans le fait que certains de ses membres ont vendu la plus grande partie de leurs actions, en ne conservant que le minimum exigé par les statuts ; il demande, en conséquence, la dissolution de la société. M. le président répond que certains administrateurs possèdent encore plus de 1.000 titres et que ce ne sont que des circonstances malheureuses qui ont diminué la confiance en l'avenir.

M. Dubar, administrateur, prend la défense des services techniques dont la compétence était contestée ; il démontre que toutes les recherches possibles ont été faites pour la découverte de nouveaux filons. M. Biver, ingénieur délégué, expose ce programme de recherches qui est effectué à très peu de frais, et dont les résultats n'excluent pas toute espérance.

LES RESOLUTIONS

Les diverses propositions du conseil ont été adoptées à l'unanimité moins 5 voix :

1. Approbation des rapports et des comptes ; fixation du dividende à 10 francs par action, le coupon n° 8 étant mis en paiement à partir du 15 mai prochain ;
- 2° Réélection de M. Dubar, administrateur sortant ;

3. Réélection de MM. Petitjean et Delasalle, commissaires des comptes ;
 4. Autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.
-

La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 avril 1914)

On distribue le même dividende que précédemment soit 10 francs ou 10 %, malgré l'arrêt de l'extraction au Genest. Les usines ont continué à marcher sur les stocks et avec des achats de minerais. Les recherches ont permis de constater que la minéralisation du filon Georges disparaissait en profondeur, de sorte que les travaux sont abandonnés aux puits Portier et Monit. Mais on a établi un programme de reconnaissance sur d'autres points de la concession.

Pour conserver sa vitalité, la Société s'est intéressée dans des affaires d'antimoine en France et aux colonies. À Nades, les résultats ne sont pas très encourageants. [En Algérie, on n'a pas levé l'option sur des gisements examinés.](#) En Bretagne, les travaux ont reconnu un gîte suffisant pour justifier une prochaine demande en concession. Dans le Puy-de-Dôme, au Colombier, la société s'est intéressée à la constitution de la Société des mines du Colombier pour antimoine aurifère dont la demande en concession a déjà reçu avis favorable du Conseil des mines.

L'usine à antimoine de la Lucette est alimentée avec des minerais achetés ou en stocks, en attendant ceux de Bretagne, du Colombier ou de l'étranger. Aussi le chiffre des ventes est égal à celui de l'année précédente. À l'usine d'antimoine de Barcelone, avec laquelle un contrat a été passé, la fabrication d'oxydes de première qualité est régulière.

Le moulin à or sera encore alimenté cette année 1914 avec les résidus de laverie, schlamms.

Le compte Profits et pertes se solde par un boni de 400.000 francs après amortissement de 700.000 francs. Le fonds de roulement est encore de 2 millions francs.

Mais le conseil estime que l'avenir de la société dépend de la recherche d'une nouvelle mine. Les statuts seront prochainement modifiés pour permettre de s'intéresser dans des affaires étrangères.

Concession de mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mai 1914)

Par une pétition en date du 3 avril 1914, la Société nouvelle des mines de La Lucette, dont le siège social est à Paris, 4, rue de Rome, agissant par la voie de M. Hilaire Bayle, directeur, domicilié au Genest (Mayenne), sollicite une concession de mines d'antimoine et métaux connexes, sur le territoire des communes d'Ergué-Gabéric et d'Elliant, arrondissement de Quimper, département du Finistère.

Les dites limites renfermant une étendue superficielle de sept kilomètres carrés treize hectares (713 hectares).

Mines de la Lucette
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mai 1916)

L'assemblée des actionnaires des mines de la Lucette a eu lieu le 22 mai sous la présidence de M. Portier, président du conseil d'administration, assisté de MM. Zurlinden et Thillaye du Boulay, scrutateurs.

Le 15 septembre 1915, il a été fait concession à la société des mines d'antimoine de la concession de Korderot. Les développements des travaux miniers en profondeur ont été malheureusement peu satisfaisants, de telle sorte que l'appoint apporté à l'alimentation des usines de Le Genest a été très réduit en même temps que les perspectives d'avenir restent très précaires. La société y a suppléé par des achats de minerai et une entente avec la Société du Semnon.

À la suite de recherches dans la région de l'Oued Rummel, la société a loué à la société de l'Orb sa fonderie de plomb de Langeac. [Elle a constitué le domaine mimer d'Aïn-Kerma d'une superficie de 205 hectares.](#)

Aucun travail n'a été effectué en 1915 à l'usine de Barcelone.

Les ventes de produits antimonieux ont atteint 2.982.463 francs, celles d'or ont été à peu près nulles.

Les dépenses industrielles ont été de 1.755.262 fr.

L'assemblée, à l'unanimité, fixe le dividende de l'exercice à 15 francs par action, réélit M. Faure, administrateur sortant, et désigne M. Petitjean comme commissaire des comptes.

MINES DE LA LUCETTE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 juin 1917)

La Société des mines de la Lucette procède à l'installation d'une usine de traitement à New-Jersey (E -U.). On sait que les États-Unis sont gros consommateurs d'antimoine. D'autre part, la société évitera ainsi les droits d'entrée élevés qui existent sur le métal antimoine aux États-Unis, tandis que ces mêmes droits sont très faibles pour le minerai.

MINES DE LA LUCETTE
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mai 1918)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 27 mai 1918 sous la présidence de M. H. Portier, président du conseil d'administration, assisté de MM. Thillaye du Boullay et Petit scrutateurs, et de M. Biver, ingénieur délégué, en qualité de secrétaire

Le rapport du conseil signale que la valeur des produits antimonieux livrés pendant l'exercice par les usines de la Société, filiales non comprises, a atteint le chiffre de 6 millions 705.498 francs, ce qui constitue un véritable record.

Mine et. usine de Le Genest. — La reprise. de l'exploitation des filons Minot a donné d'heureux résultats, et son importance, progressivement accrue, est sur le point d'assurer à l'usine une alimentation suffisante en minerais sulfurés, plus avantageux pour les fabrications commerciales que les minerais oxydés.

À l'usine, il a été installé une centrale électrique commandée par moteurs à gaz pauvre Winterthur en remplacement de groupes à vapeur trop onéreux. Un atelier a été construit pour la fabrication du soufre doré d'antimoine.

L'usine de Laugeac n'a pu travailler que dans des conditions très précaires d'approvisionnement.

Mines d'Algérie. — Le développement des mines d'Aïn-Kerma se poursuit favorablement. Les travaux d'Hanricourt sont, par contre, moins encourageants.

Pour parer à l'extrême irrégularité et à l'incertitude de l'approvisionnement en charbon des mines et usines, le conseil a été déterminé à coopérer à la reprise des travaux de la concession de Singles (Puy-de-Dôme). Malheureusement, les mesures administratives font que cette affaire ne présente pas l'intérêt immédiat qu'avait envisagé le conseil.

Affaires à l'étranger. — L'usine de Piscataway a pu être achevée à la fin de 1917 et alimentée pour sa mise à feu principalement par des minerais américains.

La société a coopéré, d'autre part, à la constitution, en Afrique du Sud, de « The Murchanson Antimony and Gold Recovery C^o Ltd », dont le domaine minier se trouve dans le Murchinson Range.

Le bénéfice des exploitations ressort à 745.603 francs. Si on y ajoute les intérêts et divers : 132.047 francs, le solde bénéficiaire ressort à 877.651 francs, desquels il faut déduire 64.568 francs de frais généraux.

Le conseil propose de porter 130.946 francs aux amortissements, d'affecter 200.000 francs à la provision pour variation des cours de l'antimoine et dépréciation des matières premières et approvisionnements, et de fixer le dividende à 15 francs par action, payables à partir du 1^{er} juin, à raison de net :

14 fr. 25 au nominatif ; 13 fr. 75 au porteur.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette répartition. Elle a ensuite nommé M. Petitjean commissaire des comptes. *

Mines de La Lucette
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1918)

Le rapport présenté à l'assemblée du 27 mai mentionne que la valeur des produits d'antimoine livrés pendant l'exercice par les usines appartenant en propre à la société a atteint le chiffre record de 6.705.498 fr. Il donne des indications sur la reprise de l'exploitation à la mine de Le Genest, sur les travaux à l'usine de Langeac, qui a été gênée par les difficultés d'approvisionnement [et sur les mines algériennes d'Aïn-Kerma et de Haminat, la première se développant favorablement, la seconde rencontrant des obstacles.](#)

En Auvergne, la Société des mines du Colombier a suspendu son extraction du fait de la crise du charbon.

L'assemblée a approuvé les comptes et a voté un dividende de 15 fr. payable le 1^{er} juin.

Soc. des mines de La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 février 1919, p. 102)

L'exploitation de la mine et la marche de l'usine subissent un certain ralentissement en raison de la très faible demande actuelle des produits antimonieux. Le puits intérieur Wilson a été foncé jusqu'à 115 m. et on va poursuivre la reconnaissance de la minéralisation aux étages intérieurs de 90 et de 110 m.

Le bail de l'usine de Langeac ayant pris fin au 1^{er} janvier 1919, cette usine a été arrêtée à cette date.

Aussi bien en Algérie qu'aux États-Unis, l'activité est très restreinte dans les entreprises filiales de la société par suite de la situation du marché de l'antimoine.

La Situation minière en Algérie
(*Le Sémaphore algérien*, 14 août 1919)
par G. de M.

La Société nouvelle de la Lucette a exécuté d'intéressants travaux sur un curieux gîte d'hydroxyde d'antimoine, qui paraît au contact de deux formations d'âges différents.

Société des mines du Colombier
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1920, p. 149)

Cette filiale de La Lucette va entrer en liquidation.

RETRAIT DES ÉTATS-UNIS

MINES DE LA LUCETTE
(*Le Sémaphore algérien*, 30 avril 1921)

Faiblesse de « La Lucette » à 198. Au centre du Genest, la mévente qui s'est accentuée au cours de ces derniers mois a déterminé une restriction des productions de l'usine. Cependant, l'extraction de la mine est restée normale et les développements se poursuivent d'une manière favorable dans le filon W. [Au centre de Constantine, les travaux suivent leur cours à la mine d'antimoine d'Aïn-Kerma](#). En ce qui concerne la filiale américaine, la situation du marché de l'antimoine aux États-Unis est devenue si défavorable que l'usine de Piscataway a dû suspendre ses fabrications.

MINES DE LA LUCETTE
(*Le Journal des finances*, 13 octobre 1922)

On sait que les recherches entreprises au puits Portier avaient abouti à la découverte d'une série de filons de quartz sans antimoine, présentant par endroits des teneurs en or appréciables. Les travaux effectués au cours du troisième trimestre ne permettent pas encore de statuer sur l'étendue de la zone minéralisée et ses possibilités d'exploitation.

Mines de La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1923)

Le marché des gros produits d'antimoine (régule, oxyde) reste dominé par la concurrence des mines chinoises, qui font des offres à des cours inférieurs aux prix officiels du marché anglais, ces derniers sont d'ailleurs les plus bas qui aient été enregistrés jusqu'alors.

On sait que les recherches entreprises au niveau 200 du puits Portier ont amené la découverte d'un certain tonnage de quartz aurifère sans antimoine. La société a

procédé à la remise en état d'un ancien moulin à or qui sera mis en marche dès le début de janvier. Il traitera environ 20 tonnes de minerai par jour d'une teneur approximative de 15 grammes par tonne.

MAYENNE

Société des mines de La Lucette. — Centre du Genest
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1923)

Les ventes des produits d'antimoine ont été sensiblement plus actives pendant le dernier trimestre de 1922, mais les cours sont restés sans amélioration sensible.

La mine et l'usine du Genest ont continué une marche normale. Les recherches poursuivies à l'étage 200 du puits Portier n'ont pas amené de découverte nouvelle, et n'ont encore abouti nulle part à ce niveau à une minéralisation d'antimoine ; par contre, elles ont mis à jour une formation de quartz aurifère assez intéressante, bien que limitée jusqu'à présent en étendue.

Dans le courant de décembre, un des moulins à or, comportant une batterie de 10 pilons, a été remis en marche.

1923 : CRÉATION DE LA [SOCIÉTÉ DES MINES D'AÏN-KERMA](#) (ALGÉRIE)

La Lucette

(*Le Journal des finances*, 4 mai 1923)

Les comptes de l'exercice 1922 qui seront soumis à l'assemblée du 7 mai, accusent 695.503 francs de produits bruts et, après 266.808 francs d'amortissements, un bénéfice net de 334.195 francs auquel s'ajoutent 8.685 francs de report antérieur. L'an dernier, le bénéf. net avait été de 341.185 fr. après 51.615 fr. d'amort. Le conseil proposera le maintien du divid. à 10 fr.

Mines de La Lucette

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1923)

Au cours du premier trimestre 1920, les travaux se sont poursuivis au centre du Genest, tant dans le gîte d'antimoine que dans les formations de quarts aurifère. Le moulin à or, remis en marche au mois de décembre dernier, a fonctionné régulièrement. Les fabrications de l'usine ont été favorisées par les tendances nettement meilleures du marché d'antimoine.

En Espagne, la société a fait apport de l'usine de Barcelone à une société anonyme qui en assurera désormais l'exploitation. Les [recherches en cours sur le gîte d'antimoine de Beni-Mezala \(Maroc espagnol\)](#) ont abouti à la découverte d'une zone minéralisée assez intéressante qui donne, dès maintenant, une petite production de minerai sulfuré riche.

La Lucette
(*Le Journal des finances*, 16 mai 1924)

Les bénéfiques nets de 1923 ressortent après amortissements, à 520.000 francs. Il sera proposé à l'assemblée du 26 courant un dividende de 15 francs.

La Lucette
(*Le Journal des finances*, 6 juin 1924)

Réunis le 26 mai en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1923, et voté le dividende annoncé de 15 francs qui sera mis en paiement le 16 juin.

Annuaire industriel, 1925 :

MINES DE LA LUCETTE (Soc. nouvelle des), 4, r. de Rome, Paris 8^e. Adresses des bureaux et exploitations : T. Central 63-11, adr. t. Lucette-Paris. Exploitation : Station de chemin de fer Le Genest (Mayenne), embranchement particulier. Adr. post. : Le Genest (Mayenne). T. n° 0 Le Genest (Mayenne). Adr. t. Mine Lucette, Le Genest. Soc. an. cap. 3.150.000 fr. Conseil d'administration : MM. Portier Henri, ingénieur, 100, avenue Henri-Martin, Paris, président ; Thillaye du Boullay, Raymond, industriel, 5, boul. des Belges, Rouen ; Biver Marcel [1863-1931], ingénieur, 12, av. Gourgaud, Paris ; Heyndrickx Henri, agent d'assurances), 9, r. de l'Arc, à Lille ; Faure Joseph [Minière du Kanguet, Mines zinc Guergour, SMAC, etc.], ingénieur, 199, av. Victor-Hugo, à Paris. Direction et services techniques : M. de Chalonge René⁹, ingénieur délégué, 107, r. de l'Université, Paris. Données financières : Le capital social de 3.150.000 fr. est divisé en 31.500 actions de 100 francs, nominatives. Le capital obligations a été remboursé. Les actions sont cotées au marché en Banque de Paris et à la Bourse de Lille. Concession : Concession d'antimoine et métaux connexes de La Lucette (1^{er} avril 1899) d'une superficie de 841 hectares (département de la Mayenne). — Mine et usine : à Le Genest (Mayenne). Consistance : Fonderie de régule d'antimoine, fabrication d'oxyde, crudum, soufre doré d'antimoine, vermillon. Usine de traitement de minerais aurifères. Ateliers de briques à bâtir (silico-calcaires).

Oxyde d'antimoine, crudum, régule d'antimoine, soufre doré d'antimoine, vermillon, produits aurifères, briques à bâtir (silico-calcaires). (1-1559)

ESSAI MANQUÉ EN INDOCHINE

TONKIN

Société des mines de Cho-Don*

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1925)

[...] Les 7.500 actions d'apport restantes ont été allouées conjointement à la Société nouvelle des mines de La Lucette et à la Société des mines de Sidi-Bou-Aouane, qui reçoivent 9.984 parts bénéficiaires.

⁹ René de Chalonge (1879-1929) : administrateur délégué des Mines de zinc de Cho-Don (Indochine). Gendre de Raymond Thillaye du Boullay.

(*Le Journal des finances*, 10 avril 1926)

Les produits bruts de la Société des mines de La Lucette se sont élevés en 1925 à 3.731.719 francs contre 2.435.503 francs en 1924.

Déduction faite des frais généraux et après affectation de 517.786 fr. aux amortissements, le bénéfice net s'établit à 3.080.44.6 fr. au lieu de 1.901.099 fr. précédemment. Ainsi que nous l'avons annoncé, le conseil proposera à l'assemblée du 19 avril la répartition d'un dividende de 87 fr. 50 par action. Pour 1924, le dividende n'avait été que de 5 fr., mais il avait été remboursé 50 fr. par action.

(*Le Journal des finances*, 30 avril 1926)

D'après les indications contenues dans le dernier rapport, si la prospérité de la société paraît assurée pour le présent et même pour le proche avenir, des craintes subsistent pour un avenir plus lointain, en ce qui concerne notamment la durée d'exploitation des mines de La Lucette. Les actives recherches poursuivies dans ce gîte n'ont, en effet, pas encore permis la reconnaissance d'une suite durable de ce gîte. Il en est de même du gîte d'antimoine oxydé des mines d'Aïn-Kerma*. Il est encore prématuré de faire des prévisions en ce qui concerne les résultats à provenir de la participation sociale dans les mines de Chodon*, cette société se trouvant encore dans la période d'exploration.

MINES D'ARGENT DE LA CAUNETTE
à 15 kilomètres de Carcassonne
(*Le Journal des finances*, 16 septembre 1927)

[...] M. Hebrard, ingénieur-directeur de la « Caunette », qui fut pendant de nombreuses années directeur technique des mines de la « Lucette », pense arriver à 100 mètres de profondeur avant la fin de l'année. [...]

L'Industrie de l'antimoine en France en 1926
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1927)

.....
La mine d'antimoine et d'or de La Lucette (Mayenne) exploitée par la Société des mines de La Lucette, a fourni en 1926 :

Stibine n° 1 à 50,37 %, de Sb. : 881 t. 070 c. 1502 t. 470 en 1925

Stibine n° 2 à 12.04 % de Sb. : 407 t. 480 c 625 t. 940 —

Quartz à 12 gr. 098 d'or à la t. 813 t. 800 c. 418 t 000 —

Le moulin d'or a produit, en 1926, 21 kg. 037 de tourteaux d'or. Il n'avait pas fonctionné en 1925.

L'outillage de La Lucette comprend :

2 fours à réverbère de réduction et d'affinage et 1 water-jacket qui ont produit 897 t. 500 de régule ;

1 four à réverbère ayant produit 403 t. de sulfure ;

3 fours d'oxydation à cuve ayant produit 439 t. d'oxyde ;
1 atelier de soufre doré et vermillon ayant produit 90 t. de soufre doré.
.....

Société nouvelle des Mines de La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1928)

Les résultats de l'exercice écoulé permettent le maintien du dividende à 90 fr. par action.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 964-965 :
Société nouvelle des mines de La Lucette
Conseil : H. Portier, M. Biver, J. Faure, H. Heyndrickx, R. Thillaye du Boullay.

NÉCROLOGIE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1929)

Nous avons à déplorer la mort de MM. Douxami, directeur des mines de La Lucette, Bideau, ingénieur des travaux du fond et Baltrait [*sic* : *Maltret*], maître-mineur, qui ont été asphyxiés le 23 janvier, en tentant se rendre compte d'un incendie souterrain survenu inopinément. Les moyens de sauvetage mis en œuvre pour leur porter secours immédiatement furent impuissants, et l'on dut avoir recours à une équipe de sauveteurs venue de Liévin, pour ramener les corps au jour.

Nous n'avons pas encore les résultats officiels de l'enquête sur ce malheureux accident, mais on croit qu'il serait dû à l'imprudence d'un ouvrier qui, ayant allumé un brasero dans une galerie pour se chauffer, en a dispersé les cendres en s'en allant, sans prendre garde à un dépôt de planches tout proche, auquel le feu s'est mis pendant la nuit, pour gagner ensuite le boisage.

Les obsèques des victimes ont eu lieu le 20 janvier ; le gouvernement y était représenté par M. Walckenaer, vice-président du conseil général des mines.

LA LUCETTE (Société nouvelle)
(*Le Journal des finances*, 8 février 1929)

Création de 5.000 actions nouvelles dites « A ». de même catégorie que les actions existantes, et de 3.000 actions « B » d droit de vote plural et obligatoirement nominatives. Prix d'émission : 600 francs. Souscription aux actions A ouverte du 20 février au 15 mars,

Relation de l'accident des mines de La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1929)

M. Achiary, ingénieur T.P.E., publie dans le *Bulletin de Douai*, un récit de l'incendie souterrain survenu aux mines métalliques de La Lucette (Mayenne) qui a occasionné la

mort de trois personnes, le directeur M. Douxami, l'ingénieur M. Bideau et le maître mineur M. Maltret.

*
* * *

La mine d'antimoine de La Lucette est située à une dizaine de kilomètres de Laval, sur le territoire de la commune du Genest. La plus importante fraction de l'effectif de 250 ouvriers qu'occupe cette entreprise est utilisée dans l'usine de traitement du minerai, laquelle traite non seulement le minerai de La Lucette, mais encore des minerais étrangers.

La mine proprement dite n'absorbe guère que 80 ouvriers, dont une trentaine au fond.

L'extraction et l'entrée d'air se font par le puits Portier, profond de 200 mètres et comportant un étage intermédiaire à 200. L'aérage est naturel mais très satisfaisant, le retour d'air étant assuré par trois issues, avec dépression suffisante.

Le 21 janvier 1929, de 15 à 17 heures, après la remonte de l'unique poste en vigueur, deux ouvriers laissés comme d'usage à proximité de la recette inférieure du puits Portier (200), pour la surveillance de la pompe d'épuisement, ont allumé un feu de bois dans le travers-banc partant du puits, pour se chauffer.

Au moment de remonter, à 17 heures, les deux hommes ont négligé de bien éteindre le feu, lequel, dans la nuit, s'est communiqué au boisage du travers-banc, avec d'autant plus de facilité que cette galerie n'est pas humide.

Le 22 janvier, à 7 heures, le poste a pu descendre. Mais, en raison de l'intensité de la fumée à 200, et jusque vers 210, l'évacuation totale de la mine était prescrite. Elle était réalisée à 9 heures.

Le travers-banc 200 du puits Portier, fut alors partiellement obturé par une bâche, et dans le puits lui-même, on établit aux environs du niveau 208, un plancher recouvert de sable.

On espérait ainsi ralentir les progrès du feu. qu'on se réservait de combattre plus directement à partir du lendemain matin.

Vers 15 heures, lorsque le puits fut obstrué, une première reconnaissance du feu fut tentée par le maître-mineur accompagné d'un homme. Elle le fut sans succès.

L'accès du feu ne pouvait plus être assuré qu'en empruntant le retour d'air et, notamment, une descenderie à 45° qui, à 200 m. du puits relie les niveaux 200 et 260.

Bien que les deux membres de l'équipe précitée aient été incommodés au cours de cette reconnaissance, le directeur de la mine, M. Douxami, décidait à 10 heures de descendre lui-même, en empruntant le même itinéraire.

Il se fit accompagner par M. Bideau, ingénieur du fond, et par le porion Maltret. Deux hommes les suivirent jusqu'au sommet du plan, où le porion Maltret les pria d'attendre

Alors que MM. Douxami, Bideau et Maltret se trouvaient au tiers inférieur du plan, les deux hommes précités entendirent deux roulements successifs sur la tuyauterie d'air comprimé, et, comprenant qu'il s'agissait d'un signal d'alarme, ils se portèrent au secours de leurs chefs. Ils trouvèrent d'abord le porion Maltret, vers le milieu du plan qui essayait avec peine de remonter en s'aidant des mains et des pieds ; puis, un peu plus bas, M. Bideau étendu à terre et, à son côté, M. Douxami, à genou.

Le dernier, qui pouvait encore parler, les invita à remonter rapidement et à aller chercher du secours.

Le personnel de la mine ainsi alerté essaya, à plusieurs reprises, de descendre dans le plan, mais toutes ces tentatives furent vaines. Certaines, plus téméraires, faillirent causer de nouvelles victimes.

Entre temps, notre camarade Panis, ingénieur des T.P.E. à Laval, avait été prévenu et arrivait sur les lieux.

L'état-major de la mine n'existant plus, il prenait tout de suite, et seul, la direction du sauvetage.

S'étant fait descendre (en tenue de ville) au niveau 200, il se rendit vite compte de l'inutilité des recherches sans appareil respiratoire et fit part de cet avis à M. le préfet de la Mayenne qui s'était aussi rendu sur les lieux.

On chercha hâtivement des appareils respiratoires :

On en trouva à Laval, au 124^e régiment d'infanterie.

On en trouva aussi à Rennes.

Tous se révélèrent inutilisables au premier examen

Vers minuit cependant, le Centre mobilisateur de Laval envoyait quelques appareils Draeger qui parurent en bon état à première vue.

Les victimes étant à ce moment dans les gaz nocifs depuis une durée de 8 heures, tout espoir de les ramener vivants paraissait bien perdu.

Malgré cela, malgré aussi les faibles garanties offertes par les appareils mis à sa disposition, M. Panis résolut de tenter une reconnaissance dans la descenderie.

Un ingénieur attaché à l'usine de traitement du minerai, M. Couvreur, offrit, et deux ouvriers acceptèrent de l'accompagner.

Prenant la tête du groupe, M. Panis parvint jusqu'à l'emplacement du porion Maltret qu'il découvrit à l'étal de cadavre déjà rigide. Il poussa plus loin, mais ne put voir cependant la position de MM. Douxami et Bideau.

L'ingénieur Couvreur, placé à quelques mètres derrière lui, le vit tituber et donna le signal de la retraite.

M. Panis remonta à grand peine le plan incliné, et il fallut ensuite l'aide de deux hommes pour lui faire regagner la recette du puits à 200, d'où on le remonta immédiatement au jour.

La courageuse tentative de notre camarade, avec des appareils peu sûrs (et qui, effectivement, se révélèrent en mauvais état, puisqu'ils ne purent pas être utilisés plus de dix minutes) avait au moins permis de constater de façon certaine la mort des trois absents. Puisque le porion Maltret avait la rigidité cadavérique, ses deux compagnons étaient plus certainement encore dans le même état. Le problème se présentait dès lors de façon différente.

Des dispositions furent amorcées en vue de limiter le développement de l'incendie.

A ce moment (on était le 23 janvier à 2 heures du matin), M. l'Ingénieur en chef des Mines Lejeune arrivait sur les lieux, venant de Nantes en automobile, et prenait la direction des opérations.

Mis au courant de la situation, il décidait de faire appel au poste de secours de Liévin, et prenait des mesures pour faciliter dans la mesure du possible, la tâche des sauveteurs.

L'intervention de ces derniers eut lieu dans la nuit du 23 au 24 janvier.

Arrivée à Laval le 24 janvier à 1 heure du matin — 8 heures après avoir été alertée —, l'équipe de Liévin. conduite par le directeur du poste de secours, notre distingué camarade M. Fenzy, assisté de son adjoint, notre camarade Dubuisson, gagnait la mine en automobile.

Sans retard, après visite des appareils, elle descendait sur les lieux. La remonte des victimes, commencée à 3 heures, était terminée à 4 h. 30.

Voici comment, s'exprime au sujet, de ce sauvetage M. l'ingénieur en chef des mines Lejeune :

« L'équipe de sauveteurs, admirablement exercée et disciplinée, était conduite avec une sûreté parfaite par M. Fenzy, directeur du poste de secours de Liévin, et par son adjoint M. Dubuisson. Ces trois sauvetages successifs furent faits sans qu'aucun appareil ait été rechargé ou ait donné lieu à un incident quelconque, et les sauveteurs

laissèrent l'impression qu'ils avaient une entière confiance dans leur appareil Draeger-Fenzy, et l'avaient supporté sans aucune gêne apparente, et sans fatigue excessive malgré le dur travail qu'ils eurent à fournir pour remonter les corps le long d'un plan incliné à 45° ».

Ajoutons que le dit plan n'est ferré que sur sa moitié supérieure, et qu'il n'est doté que d'un treuil à main en médiocre état, ces circonstances aggravant les difficultés de la remonte des corps.

Ajoutons aussi que l'équipe Fenzy-Dubuisson a produit à La Lucette une impression profonde, due à la parfaite discipline de ses membres, à la sûreté de ses évolutions, au calme et à l'aisance avec lesquels elle a opéré.

VELLÉTÉS EN TUNISIE

Société nouvelle des mines de La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1929)

L'exploitation de la mine du Genest s'est poursuivie, en 1928, dans des conditions satisfaisantes. Les travaux de reconnaissance y effectués ont permis de laisser en vue, fin 1928, un tonnage de minerai égal à celui de la fin de l'année précédente.

Pour parer à l'épuisement ultérieur de cette mine, le conseil a poursuivi sa politique de recherches de gisements susceptibles d'alimenter les usines. Il a, dans ce but, entrepris des travaux dans la concession des Biards, près de Saint-Yrieix, qui ont fait apparaître en plusieurs endroits des minéralisations intéressantes.

Des recherches ont également été effectuées à la mine du Kheneg, en Algérie, voisine d'Aïn-Kerma, où un tonnage de minerai intéressant a été reconnu.

D'autre part, la société a continué à équiper la mine de plomb de Koudiat Safra, en Tunisie, et l'exploitation en a été commencée dans les derniers mois de l'année.

INGÉNIEURS NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1929)

Ont été nommés :

MM. Phily (Saint-Étienne, 1905) directeur des mines et usines de La Lucette, au Genest.

L'Industrie de l'antimoine en France
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1929)

Les mines et usines d'antimoine en France sont situées presque uniquement dans les départements de la Mayenne, de la Haute-Loire, du Cantal et de la Vendée. Voici la production qu'elles ont fourni en 1928 (en tonnes) :

Mayenne. — Société des mines de La Lucette :

Stibine n° 1 à 49,97 % de Sb 1.204

Stibine n° 2 à 15,02 % de Sb 671

Quartz à 18 gr. 76 d'or à la tonne	1.21 1
A titre de comparaison rappelons que les chiffres de 1927 étaient les suivants :	
Stibine n° 1 à 50,60 % de Sb.	1.030
Stibine n° 2 à 13,90 % de Sb	587
Quartz 12 gr. d'or à la tonne	1.345

Signalons en outre que les chiffres de 1928 sont de 50 % supérieurs à ceux de 1926 et qu'en 1925, la production de quartz aurifère n'atteignait pas 420 tonnes.

La stibine exploitée dans la concession de La Lucette renferme en outre 10 gr. d'or environ par tonne ; cet or passe dans les résidus de grillage du minerai d'antimoine qui ne sont pas traités sur place.

Le moulin à or a produit en 1928, 19 kg 386 de tourteaux d'or contre 21 kg 489 en 1927 et 7 t. 714 de concentrés à 147 gr. 5 à la tonne.

L'effectif total aux mines est d'une centaine d'ouvriers représentant un total annuel de 500.000 francs de salaires en chiffres ronds pour 27.478 journées de travail.

Il a été consommé 483 t. de charbon et 546.244 kwh d'énergie électrique.

Il existe dans la Mayenne une seule fonderie d'antimoine de première fusion, c'est celle de La Lucette. Les appareils métallurgiques qui ont servi au traitement de la stibine en 1928 sont les suivants :

2 fours à réverbère de réduction et d'affinage et 1 four water-jacket qui ont produit 522 tonnes de régule contre 816 t. 400 en 1927 ;

1 four à réverbère ayant produit 104 t. de sulfure contre 285 t. ;

3 fours d'oxydation à cuve ayant produit 789 t d'oxyde contre 900 t. en 1927 ;

1 atelier de soufre doré et vermillon ayant produit 180 t. de soufre doré contre 148 en 1927.

Il est à noter que l'usine de La Lucette a traité, outre les minerais de ses gisements miniers, 820 t. d'autres minerais et produits antimonieux : 187 t. de minerais oxydés algériens (où la Société de La Lucette possède une concession), 347 t. de sulfures boliviens, 254 t. de sulfures nord-africains et 32 t. de minerais sulfurés provenant de la mine de Kerdevot (Finistère).

L'effectif comprend un total de 186 personnes dont 140 ouvriers sont employés aux usines.

Finistère. — Il convient de signaler que la mine de Kerdevot, remise en exploitation par la Société des mines de La Lucette le 1^{er} mai 1927, a produit en 1928 un peu plus de 60 t. de minerai à 25,25 % de Sb. environ. Devant l'insuffisance des résultats obtenus, l'exploitation a été arrêtée le 1^{er} novembre 1928.

.....

Comité central des houillères de France
Henri PORTIER
(*Les Documents politiques*, juin 1930)

Administrateur : Comité central des houillères de France,
Chambre syndicale française des mines métalliques,
Société métallurgique de Senelle-Maubeuge (Mines de Douchy),
Mines de Courrières,
Groupement des houillères du Nord et du Pas-de-Calais,
Houillère de Sarre et Moselle,

Société nouvelle des mines de La Lucette,
L'Union des mines,
[Mines de Cho-Don*](#),
Matériaux de construction de la Loïse,
[Société du wharf de Tamatave*](#),
Produits chimiques Courrières-Kuhlmann,
Banque Piérard et Cie [de Valenciennes, absorbée en 1937 par la BNCI].

Annuaire Desfossés, 1931, p. 983 :
Société nouvelle des mines de La Lucette
Conseil : H. Portier, M. Biver, J. Faure, H. Heyndrickx, R. Thillaye du Boullay, G. Portier.

MINES DE LA LUCETTE
(*Le Journal des débats*, 21 mai 1931)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1931, p. 451)

L'exercice 1930 se solde par un bénéfice de 60.324 fr. c. 491.158 fr. Le conseil proposera à l'assemblée de reporter ces bénéfices.

MAYENNE
Société nouvelle des mines de La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1931, p. 512)

L'assemblée ordinaire, qui a eu lieu le 3 juin, sous la présidence de M. H. Portier, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1930, se soldant par un bénéfice de 60.320 fr., formant avec le report antérieur un total de 103.492 fr., qui a été reporté à nouveau.

Après avoir rappelé que l'exercice a été caractérisé par une baisse profonde du cours des métaux et, notamment, de l'antimoine, le rapport indique qu'à Genest, les usines ont fonctionné dans des conditions satisfaisantes de prix de revient. La fabrication de sulfures dorés et de vermillon d'antimoine s'est même développée.

À la mine, les travaux de reconnaissance n'ont décelé aucun nouveau tonnage : une prospection électrique des terrains n'a rien révélé d'intéressant en ce qui concerne la présence de nouveaux filons.

[À la mine du Kheneg, en Algérie, les recherches ont continué et ont retrouvé une minéralisation assez intéressante en minerais oxydes.](#)

À la mine des Biards, en Haute-Vienne, le tonnage en vue à fin 1930 a sensiblement diminué par rapport à l'année précédente. L'irrégularité et la faible épaisseur des filons ne permettant pas à cette exploitation d'être rémunératrice au cours actuel du minerai : aussi est-il probable que la soc. abandonnera l'option qu'elle a sur cette mine.

MAYENNE
Société nouvelle des mines de La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1931, p. 538)

Le rapport à l'assemblée mentionne que le bénéfice de l'exercice ressort à 60.320 fr. 23 seulement. Il faut cependant noter qu'il ne s'agit que d'un solde après amortissement, car le rapport des commissaires stipule que les bénéfices d'exploitation se montent à 1.804.538 fr. 58. Si l'on déduit de ces chiffres les frais généraux, il reste un solde de 1.545.387 fr. 82, qui constitue le bénéfice de l'exercice avant amortissements.

MINES DE LA LUCETTE
(*Le Journal des débats*, 17 octobre 1931)

Cette société demande à renoncer à la concession des mines d'antimoine et métaux connexes situés dans l'arrondissement de Quimper.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1038 :
Société nouvelle des mines de La Lucette
Conseil : H. Portier, J. Faure, H. Heyndrickx, R. Thillaye du Boullay, G. Portier.

MAYENNE
Société nouvelle des mines de La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1933, p. 304)

Le rapport du conseil d'administration indique que les ventes ont été extrêmement difficiles par suite de la sous-consommation et que des mesures ont été prises pour la compression des dépenses en vue d'abaisser le prix de revient.

Au Genest, les usines de régule et d'oxyde ont continué à fonctionner ds de bonnes conditions. À la mine du Genest, l'exploitation s'est poursuivie normalement, mais les travaux de recherche n'ayant décelé aucune nouvelle minéralisation, l'arrêt des travaux de cette mine est prévu au cours de cette année.

À la mine du Khénig, en Algérie, les recherches ont révélé un développement intéressant de la minéralisation. À Koudiat Safra, en Tunisie, les travaux ont été arrêtés ; les cours du plomb restant très bas et ne permettant pas de prévoir la reprise d'une exploitation bénéficiaire, le conseil a vendu le gros matériel et supprimé les frais d'entretien de la mine.

MAYENNE
Société nouvelle des mines de La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1934)

Comme le laissait prévoir le conseil à l'assemblée du 11 mai dernier, l'exploitation à la mine du Genest devra être arrêtée, à moins d'une découverte imprévisible, dans le courant de l'année 1934, à cause de l'épuisement du gîte. La société pourra cependant continuer à traiter dans ses usines de la Mayenne les minerais provenant du gisement d'Aïn-Kerma (département de Constantine). Mais ces minerais oxydés sont moins avantageux à traiter que ceux du Genest qui contiennent un peu d'or.

Par ailleurs, la société se plaint de l'insuffisance de la protection douanière. L'antimoine provenant de Chine, du Mexique et, même, de Tchécoslovaquie n'acquitte

qu'un droit d'entrée de 12 francs aux 100 kg. Pour remédier à cette concurrence, la société a procédé à des compressions de dépenses qui touchent cependant à leur plafond.

Société nouvelle des mines de La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1934)

Les cours de l'antimoine sont restés à un niveau très bas en 1933 et après 306.322 fr. d'amortissements, le solde débiteur de l'exercice est de 22.592 fr. qui s'ajoute aux pertes antérieures s'élevant à 306.322 fr.

Société nouvelle des mines de La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1935)

L'assemblée ordinaire du 28 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1934, qui font apparaître un solde créditeur avant amortissements de 325.431 fr. Après affectation de 4.553 francs à l'amortissement des immeubles et terrains et de 310.456 fr. à l'amortissement intégral des pertes de l'exercice 1931, les bénéfices nets ressortent à 10.421 francs. Ils ont été portés en déduction des pertes antérieures, qui figurent au bilan pour 51.033 francs.

Le fait principal de l'exercice a été l'épuisement complet du gisement et l'arrêt définitif de l'exploitation de la mine du Genest. Les usines ne sont plus alimentées que par la mine du Kheneg, en Algérie et par celles adjacentes d'Aïn-Kerma, filiale de la société.

MM. Henri Heyndrickx et Gabriel Portier, administrateurs sortants, ont été réélus.

Société nouvelle des mines de La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1936)

On lit dans le rapport à l'assemblée générale :

« Nos usines du Genest, où les dépenses ont été comprimées au maximum, ont fonctionné d'une façon aussi satisfaisante que possible malgré leur mauvaise situation géographique, que ne justifie plus l'exploitation de la mine du Genest.

La qualité de nos produits reste très appréciée de notre clientèle. Toutefois, notre atelier de soufre doré a été arrêté par suite de la mévente de ce produit, de moins en moins employé dans l'industrie du caoutchouc.

L'exploitation de notre mine de Kheneg en Algérie, ainsi que celle adjacente de notre filiale d'Aïn-Kerma, ont fourni un appoint important de minerais pour l'approvisionnement de nos usines, mais les recherches précédant de très peu l'exploitation, les tonnages reconnus restent très limités ».

NÉCROLOGIE
Baron Emmanuel Léonino
(*Le Figaro*, 19 septembre 1936)

Nous apprenons la mort du baron Emmanuel Léonino, officier de la Légion d'honneur.

Bien connu dans la société parisienne parmi laquelle il laisse d'unanimes regrets, le baron Léonino était propriétaire d'une importante écurie de courses et administrateur de plusieurs sociétés. De son mariage avec Mlle de Rothschild, morte il y a quelques années, il eut deux filles : la baronne Antoinette Léonino et Mme Hubert de Montbrison, décédée.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1158 :

Société nouvelle des mines de La Lucette

Conseil : H. Portier, pdt ; H. Heyndrickx, v.-pdt ; R. Thillaye du Boullay, G. Portier, J. Faure.

Commissaires : MM. J. Houdoy, M. Chappey.

Concession des mines

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1937)

Par décret en date du 29 janvier 1937, a été autorisée la mutation de propriété résultant de l'acquisition par la Société nouvelle des mines de La Lucette de la concession des mines d'antimoine, mercure et métaux connexes de Hammimate [ou Hamimat] (département de Constantine).

Annuaire industriel, 1938 :

MINES DE LA LUCETTE (Soc. nouvelle des), 41, r. de Rome, Paris, 8^e, T. Europe 39-32. Ad. t. Lucette-Paris. Soc. an. au cap. de 4 millions de fr. — Conseil d'adm. : Prés. : M. H[enri] Portier ; Vice-prés. : MM. M[arcel] Biver [1863-1931] et J[oseph] Faure ; Adm. : MM. H[enry] Heyndrickx, Gabriel Portier, R[aymond] Thillaye du Boullay. Concession d'antimoine et métaux connexes de La Lucette : 841 hectares. — Mine et usine : à Le Genest (Mayenne)

Oxyde d'antimoine, crudum, régule d'antimoine, soufre doré d'antimoine, vermillon, produits aurifères, briques à bâtir (silico-calcaires). (1-1559).

MINES DE LA LUCETTE

(*Le Temps*, 28 avril 1938)

Le conseil proposera à la prochaine assemblée la répartition d'un dividende de 27 fr. 50, contre 17 fr. 50, par action ancienne remboursée de moitié et de 30 francs, contre 20, par action nouvelle.

DEUIL

(*Le Journal des débats*, 11 décembre 1938)

Nous apprenons avec regret la mort de M. Raymond Thillaye du Boullay, un des plus distingués industriels de Rouen, qui a succombé subitement dans le train de Nancy où il se rendait pour présider une réunion.

Le corps sera ramené à Rouen où auront lieu les obsèques à une date qui sera fixée ultérieurement.

MINES DE LA LUCETTE
(*Le Journal des débats*, 4 mai 1939)

Comme prévu, le conseil proposera, à l'assemblée ordinaire du 23 mai, le maintien du dividende à 27 fr. 50 par action ancienne et 30 francs par action nouvelle.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 892 :
Société nouvelle des mines de La Lucette
Conseil : H. Portier, P. ; H. Heyndrickx, v.-pdt ; R. Thillaye du Boullay, G. Portier, J. Faure.
Commissaires : MM. J. Houdoy, M. Chappey.

Mines de la Lucette
(*Le Journal*, 30 juin 1941)

L'assemblée ordinaire tenue le 25 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1940 (16 mois) faisant apparaître un bénéfice net de 1.248.118 fr. Le dividende est maintenu à 27 fr 50 fr action ancienne, et à 30 fr. par action nouvelle.

MINES DE LA LUCETTE
(*Le Journal*, 4 mai 1942)

Le conseil proposerait à l'assemblée du 19 mai. de maintenir le dividende à 27 fr. 50 par action ancienne, et à 30 fr. par action nouvelle.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 900 :
Société nouvelle des mines de La Lucette
Conseil : H. Portier. P.-D.-G. ; H. Heyndrickx, v.-pdt ; J. Faure,. secrétaire ; R. Thillaye du Boullay, H. Bonnet.
Commissaires aux comptes : MM. J. Houdoy, M. Chappey, G.Jud, suppléant.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 962 :
Société nouvelle des mines de La Lucette
Conseil : G. Portier, P.-D.-G. ; R. Heyndrickx, v.-pdt ; J. Faure, R. Thillaye du Boullay, H. Bonnel, L. Froissart.
Commissaires aux comptes : MM. M. Chappey, G. Jud.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 762 :
Société nouvelle des mines de La Lucette

Conseil : G. Portier, P.-D.-G. ; J. Faure, v.-pdt ; R. Thillaye du Boullay, H. Bonnel, L. [Ludovic] Froissart, R. Heyndrickx.

Commissaires aux comptes : MM. M. Chappey, G. Jud.

Société nouvelle des mines de La Lucette [Desfossés 1956/732]

S.A., 1904 : apport à M. Delesalle, liquid. de la S.A. des mines de La Lucette.

Siège : Paris, 4, rue de Rome.

Portier (Gabriel)[1895-1962][Fils d'Henri (1865-1942), président des Mines de la Lucette et des Mines de Courrières, et d'Anne-Marie Bonnel][Ep. Denise Dujardin], 529 (Centenaire)[ex-Mines de Courrières], 636 (Mines zinc Guergour-Alg), 732 (pdg Mines de La Lucette).

Faure (Jacques)(ép. Dlle de Lubersac)[successeur de son père Joseph, ing. des mines][x/ox], 636 (pdg Guergour), 732 (v.-pdt Lucette), 1175 (pdt Lam., hts fnx, forges et aciéries du Chili), 1499 (Prod. chim. Lion noir), 1542 (SMAC), 2284 (Crédit foncier colonial : suite abs. 1175)[puis OVAIM].

Thillaye du Boullay (René)[x/oo](Né en 1887. Fils de Raymond Thillaye du Boullay, industriel à Rouen, adm. de la Cie occidentale de Madagascar, de la Sté nouv. des mines de La Lucette, de la Franco-néerl. de culture... Ing. des mines. Ép. Dlle Dor-Delattre], 732 (Mines La Lucette).

Bonnel (Henri)[oo/oo](1901-1977)(petit-fils d'une Dlle Biver), 732 (Mines La Lucette), 936 (Comptoir indus. d'étrirage et profilage de métaux).

Froissart (Ludovic)[Né en 1925. Fils de Louis et de Béatrix de Solages (sœur de Jérôme, le patron des mines de Carmaux, député battu par Jaurès), adm. BIMP, Yonia Kolente, Tannins coloniaux. Ép. Chantal Faure, fille de Frédéric et nièce de Jacques Faure][/x], 732 (Mines de La Lucette).

Heyndrickx (René)[1908-1989][succ. de son père Henri, agent des Assurances Northern], 732 (Mines de La Lucette).

Commissaires aux comptes :

Chappey (M.)

Jud (G.)

OBJET : La recherche, l'obtention et l'exploitation de toutes concessions minières en France et à l'étranger ; la vente et l'achat, la transformation de tous minerais, la fabrication de régule, de sulfure et d'oxydes d'antimoine. Usines : Le Genest (Mayenne).

Filiales : [Mines d'Ain-Kerma \(Algérie\)](#), [Metal Smelting \(Angleterre\)](#).

CAPITAL SOCIAL : 40.000.000 de fr., divisé en 16.000 actions de 2.500 fr., dont 6.300 remboursées de 250 fr., dites « actions anciennes ». A l'origine, 2.250.000 fr., divisé en 22.500 action de 100 fr., sur lesquelles 11.000 ont été remises à M. Delesalle, liquidateur de la Société anonyme des Mines de La Lucette, en rémunération de ses apports ; porte en 1907 à 3.150.000 fr. par la création de 9.000 actions nouvelles de 100 fr., sur lesquelles 2.500 ont servi à racheter les redevances et parts dans les bénéfices ; porté en 1929 à 4 millions par émission de 3.500 actions B et de 5.000 A.

En 1935, actions B échangées contre un nombre égal d'actions ord. (auparavant A), numérotées de 31.501 à 35.000. Porté en 1947 à 10.000.000 par incorporation de réserves et élévation du nominal des actions de 100 à 250 fr., puis à 20.000.000 par l'émission à 300 fr. de 40.000 actions nouvelles de 250 fr. (une pour une). Porté en 1950 à 40.000.000 par élévation du nominal des actions de 250 à 500 fr. Titres regroupés à partir du 7 mars 1951.

OBLIGATIONS : 2.000 de 5.000 fr. 5 1/2 % émises en 1948. Am. par T. ou R. 1949-1973 sauf R.A 1951. Coupons : 1^{er} janvier.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant fin juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5% à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions, sur leur montant libéré et non amorti, prélèvement facultatif (jusqu'à concurrence de 30 % des bénéfices) pour fonds de prévoyance. Sur le solde : 90 % aux actions, soit à titre de dividende, soit à titre de remboursement de capital et 10 % au conseil.

SERVICE FINANCIER : (Actions) : Paiement des coupons : Comptoir national d'escompte de Paris et Crédit du Nord.

Oppositions, transferts, estampillages : Comptoir national d'escompte de Paris.

(Obligations) : Toutes opérations : Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés » actions 1.15. - Notice SEF : MI 367.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 44 et 1 (11 juin 1951), 103 et 515 fr. ; 2 (11 juillet 1952), 830 fr. ; 3 (11 juillet 1955), 260 fr.

	Prod. bruts	Amort. et prov.	Bénéf. nets	Divid. act. anc.
	(En 1.000 fr.)			(En fr.)
1942	1.910	250	1.235	27 50
1943	1.760	—	1.230	27 50
1944	391	—	- 147	—
1945	537	—	162	—
1946	5.845	2.498	2.336	52 50
1947	9.065	1.730	5.585	110 00
1948	48.304	39.645	8.109	111 17
1949	45.128	34.163	10.450	110 13 (1)
1950	43.853	31.349	11.421	615 50
1951	70.547	51.445	18.660	1.000 00
1952	26.642	4.028	8.953	—
1953	13.619	7.648	551	—
1954	15.084	8.824	5.857	317 07

(1) Actions nouvelles : 112.63.

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisé	14.647	58.451	63.806	71.107	71.568
Participations	42.672	72.673	40.069	40.069	88.759
Approvisionnements, matières et produits fabriqués	48.630	19.224	81.928	68.789	70.898
Débiteurs, portefeuille	43.530	76.772	54.684	35.585	46.394
Disponible	10.767	14.051	9.147	12.916	9.481
	<u>160.246</u>	<u>240.171</u>	<u>249.634</u>	<u>228.416</u>	<u>236.100</u>
PASSIF					
Capital :					
non amorti	39.425	38.425	88.425	28.425	38.428
amorti	1.575	1.575	1.575	1.575	1.575
Réserves et provisions	70.120	158.936	145.196	150.764	150.298

Dettes consolidées	8.845	8.030	7.660	22.510	22.315
Dettes flottantes	41.281	83.205	56.778	15.152	23.492
	<u>160.246</u>	<u>240.171</u>	<u>249.634</u>	<u>228.416</u>	<u>236.100</u>

Who's who, 1979 :

FAURE (*Jacques*, Alexandre), administrateur de sociétés [gros act. de la Banque de France avec son frère Frédéric. Adm. Zinc du Guergour et Hauts Fourneaux du Chili puis Crédit foncier colonial/Ovaim]. Né le 3 juillet 1899 à Paris. Fils de Joseph Faure, administrateur de sociétés, et de M^{me}, née Odile Martel. Veuf de M^{me}, née Rosine Rivière (3 enf. : Arnaud, Patrick [déc.], Constance [comtesse Jacques de Clermont-Tonnerre]) ; remarié le 28 déc. 1938 à M^{lle} Jacqueline de Lubersac (5 enf. : Frédérica [comtesse Henry de Kersaint], Béatrix [baronne Ghislain Reille], Marie-Odile [M^{me} Geoffroy de Longeaux], Véronique [M^{me} Esperandieu]). Études : Lycée Janson-de-Sailly à Paris, École Sainte-Geneviève à Versailles. Dipl. : ingénieur civil des mines. Carr. : président-directeur général (1962-1972), puis président d'honneur des **Mines de La Lucette**. Membre de l'Automobile-Club de France. Adr. : privée, 199, av. Victor-Hugo, 75116 Paris.

Le Figaro, 23 juin 1990 :

OPA de Cidem* (filiale à 70 % du Kuwait Foreign Trading et à 30 % du BRGM) sur 100 % des Mines de La Lucette à 380 F. par action.

L'AMF transmet à la Justice le dossier Mines de La Lucette
par C. LE.
(*Les Échos*, 20 avril 2005)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a décidé de transmettre au procureur de la République de Paris « le rapport d'enquête relatif au marché du titre de la société Mines de La Lucette à compter du 31 décembre 2001 et les pièces du dossier ». La possibilité pour le « gendarme de la Bourse » de rendre publique la transmission d'un dossier au parquet a été accordée au collège de l'AMF en 2003 par la loi de sécurité financière. Elle n'avait toutefois pas été utilisée jusqu'ici. En 2004, 17 dossiers avaient cependant fait l'objet d'une transmission au procureur.

Des « renseignements inexacts »

Selon le communiqué de l'AMF, l'enquête a montré qu'au cours des mois de juin 2001 et de septembre 2002, la société Mines de La Lucette pourrait avoir commis des faits susceptibles de constituer un délit de diffusion d'informations fausses ou trompeuses, en particulier sur « la réalité de l'actionnariat de la société. Par ailleurs, poursuit le communiqué, certains mandataires sociaux auraient donné aux enquêteurs de l'AMF des renseignements inexacts », alors que le Code monétaire et financier prévoit, depuis la loi de sécurité financière, qu'est puni d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 300.000 euros le fait, pour toute personne, de faire obstacle à une mission de contrôle ou d'enquête de l'Autorité des marchés financiers ou de lui communiquer des renseignements inexacts.

Une procédure de sanction administrative aurait parallèlement été ouverte au sein du régulateur.

Début avril, le fonds d'investissement immobilier de Morgan Stanley, MSREF Grillet, a annoncé avoir acquis 67,9 % du capital de l'ancienne société minière reconvertie dans l'immobilier. Cette prise de contrôle devait être suivie d'une OPA qui n'a pas encore été lancée.
